

PRODUCTION ANIMALE

PRODUCTION VÉGÉTALE

MARCHÉ

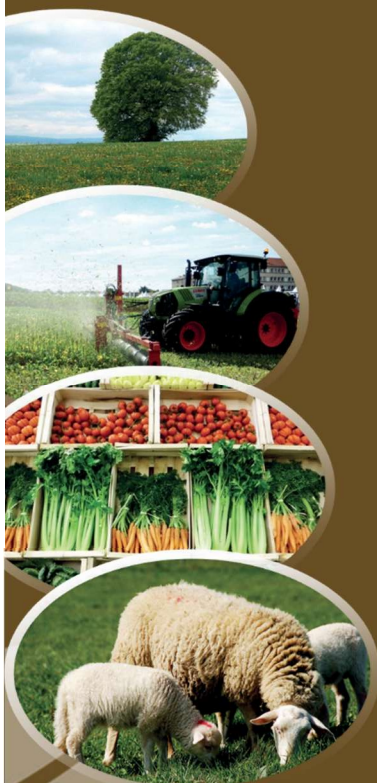
ÉCOLOGIE & RURALITÉ

VIE PROFESSIONNELLE

**RECHERCHE & SYSTÈME
SPÉCIFIQUE**

N°325 BIO
PRESSE

DÉCEMBRE 2025



SOMMAIRE

Agenda

Présentation de documents par thématique

Ecologie et ruralité
Marché
Production animale
Production végétale
Recherche et système spécifique
Vie professionnelle

Brèves

Tarifs des services documentaires

Coordonnées des éditeurs des ouvrages cités

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Etienne PAUX - Directeur général adjoint de VetAgro Sup

RÉDACTRICE EN CHEF

Sophie VALLEIX - Responsable d'ABioDoc

RÉALISATION

Esméralda RIBEIRO et Sophie VALLEIX

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO :

Aurélien BELLEIL, Pauline BOBB, Briec CORNET, Esméralda RIBEIRO, Myriam VALLAS, Sophie VALLEIX



Revue éditée et imprimée par ABioDoc
Centre National de Ressources
en Agriculture Biologique,
avec le soutien du ministère
en charge de l'Agriculture,
de l'Agence Nationale de la
Cohésion des Territoires,
de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

VetAgro Sup
Campus agronomique de Clermont
89, Avenue de l'Europe
CS 82212 - 63370 LEMPDES (France)
Tél : 04.73.98.13.99
abiodoc.contact@vetagro-sup.fr
www.abiodoc.com

 Suivez-nous sur <https://fr-fr.facebook.com/biopresse>

 Suivez ABioDoc sur <https://bsky.app/profile/abiodoc.bsky.social>

 Suivez ABioDoc sur <https://www.youtube.com/@abiodoc-vetagrosup4086>

 Suivez ABioDoc sur <https://www.linkedin.com/in/abiodoc-vetagro-sup-831559206/>

ABioDoc sera fermé du 19 décembre 2025 au 5 janvier 2026.

Toute l'équipe vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.



AGENDA

(Concernant l'agenda, nous vous invitons à vérifier le maintien ou non des différents événements)

Du 13 au 15 janvier 2026, à Angers (49)

SIVAL

<https://www.sival-angers.com/>

Du 26 au 28 janvier 2026, à Montpellier (34)

Millésime BIO

<https://www.millesime-bio.com/>

Du 27 au 29 janvier 2026, en Vendée (85)

Les Rencontres Nationales de l'ABC (Agriculture Biologique de Conservation) 2026

<https://decompactes-abc.org/les-rencontres-nationales-de-labc-2026/>

Les 2 et 3 février 2026, à Angers (49)

Angers Loire dégus'T (3 salons qui s'associent : le Salon des Vins de Loire, la Levée de la Loire et le Salon des Vins Demeter)

<https://www.salondesvinsdeloire.com/angers-loire-degust/>

Le 8 février 2026, à Paris (75)

Salon des vins bio & biodynamiques

<https://www.salonvinsbiobiodynamiques-paris.com/fr>

Du 10 au 13 février 2026, à Nuremberg (Allemagne)

BIOFACH 2026

<https://www.biofach.de/en>

Du 21 février au 1^{er} mars 2026, à Paris Expo - Porte de Versailles (75)

Salon International de l'Agriculture

<https://www.salon-agriculture.com/fr-FR>

Du 27 février au 1^{er} mars 2026, à Rezé (44)

Salon Natura

<https://salon-natura.com/>

Du 6 au 8 mars 2026, à A Coruña (Espagne)

Salon BioCultura

<https://www.biocultura.org/>

Du 10 au 12 mars 2026, à l'Institut Agro Dijon (21)

Journées de printemps de l'AFPF : « Rôle des prairies et des fourrages dans la transition agroécologique »

<https://afpf-asso.fr/journee/journees-de-printemps-2026>

Du 7 au 10 mai 2026, à Barcelone (Espagne)

Salon BioCultura

<https://www.biocultura.org/>

Les 20 et 21 mai 2026, à Poussay (88)

Salon de l'herbe et des fourrages

<https://www.salonherbe.com/>

Du 19 au 21 juin 2026, à Zofingen (Suisse)

Bio Marché

<https://www.biomarche.ch/>

Les 6, 7 et 8 août 2026, à Moorea (Polynésie française)

RDV Tech&Bio 2026 Pacifique

<https://tech-n-bio.com/>

AGENDA (SUITE)

Les 23 et 24 septembre 2026, à Retiers (35)

Salon La Terre est Notre Métier

<https://www.salonbio.fr/>

Les 28 et 29 septembre 2026, à Lyon (69)

Salon Natexpo

<https://natexpo.com/>

Le 29 septembre 2026, à l'EPIEFPA de Marmilhat, à Lempdes (63)

Salon Semeurs de Bio (Maraîchage, petits fruits, PPAM et arboriculture)

Contact : semeursdebio@educagri.fr

Du 6 au 9 octobre 2026, à Clermont-Ferrand (63)

Sommet de l'Élevage

<https://www.sommet-elevage.fr/fr>

Les 2 et 3 décembre 2026, au Centre des Congrès de la Villette, Cité des Sciences et de l'Industrie, à Paris (75)

Rencontres Recherches Ruminants

<https://journees3r.fr/>

Pour plus de dates d'événements bio :

www.abiodoc.com

- [Ecologie et Ruralité Agriculture-Environnement](#)
- [Ecologie et Ruralité Développement Rural](#)
- [Ecologie et Ruralité Environnement](#)
- [Marché Filière](#)
- [Marché Santé](#)
- [Marché Statistiques](#)
- [Production Animale Elevage](#)
- [Production Végétale Arboriculture](#)
- [Production Végétale Autres Cultures](#)
- [Production Végétale Fertilisation](#)
- [Production Végétale Grandes Cultures](#)
- [Production Végétale Jardinage](#)
- [Production Végétale Maraîchage](#)
- [Production Végétale Petits Fruits](#)
- [Production Végétale Plantes Aromatiques et Médicinales](#)
- [Production Végétale Protection Phytosanitaire](#)
- [Production Végétale Sol](#)
- [Production Végétale Viticulture](#)
- [Recherche et Système Spécifique Agroforesterie](#)
- [Recherche et Système Spécifique Recherche](#)
- [Vie Professionnelle Annuaire](#)
- [Vie Professionnelle Economie](#)
- [Vie Professionnelle Etranger](#)
- [Vie Professionnelle Organisation de l'Agriculture Biologique](#)
- [Vie Professionnelle Politique Agricole](#)
- [Vie Professionnelle Réglementation](#)

Ecologie et Ruralité Agriculture-Environnement

Clap de fin pour le projet Climatveg : des ressources pour s'adapter au changement climatique

SERÉE Lola

Climatveg est un projet sur l'adaptation au changement climatique des fermes et des filières végétales, dans les régions Bretagne et Pays de la Loire. Le projet a duré 4 ans et regroupait 82 partenaires. Il visait à partager les connaissances sur les climats de demain, à co-concevoir des scénarios d'adaptation et à expérimenter différentes techniques et stratégies.

https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin//user_upload/226_chambre_dagriculture_pays_de_la_loire/Listes-affichage-FE/Agriculture-biologique/Bul-Technibio/Technibio_2025/Technibio_no_116_202503.pdf

TECHNI BIO N° 116, 01/03/2025, p. 3 (1)

réf. 325-104

Des cochons qui polluent moins

HOMERE Emma

En Suisse, 94 % des pertes d'ammoniac sont causées par l'agriculture, dont 15 % par l'élevage porcin. La Confédération Suisse souhaite réduire de 20 % cette pollution d'ici 2030. En élevage porcin, les pertes d'ammoniac peuvent être limitées dans différents secteurs (en bâtiment, à l'épandage, etc.), en particulier en optimisant l'alimentation. L'alimentation biphase (alimentation dont la ration évolue progressivement durant l'engraissement du porc), appauvrie en azote, peut diminuer de 10 % les émissions totales. Cependant, l'alimentation bio ne peut pas être autant optimisée que l'alimentation conventionnelle, qui utilise des acides aminés de synthèse et autres additifs chimiques, ces deux derniers pouvant avoir des effets négatifs sur l'environnement.

<https://www.bioactualites.ch/fileadmin/documents/bafr/magazine/archives/2025/ba-f-2025-01-ar.pdf>

BIOACTUALITÉS N° 1/25, 14/02/2025, p. 16-17 (2)

réf. 325-018

Comment entretenir ses haies de façon durable ?

BIO BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Les bienfaits des haies en agriculture sont multiples : régulation du climat, amélioration du confort pour les troupeaux, voire source de fourrages, etc. Cet article présente quelques conseils-clés pour bien entretenir ses haies en fonction de l'usage souhaité et afin de les faire perdurer : Quand et comment les tailler ? A quelle fréquence ? Etc.

ECHOS DES PRAIRIES BIO N° 21, 01/06/2025, p. 1-2 (2)

réf. 325-118

Paillages plastiques : Leur devenir dans les sols mieux connu

COISNE Marion

A la suite du projet Biomaleg (2021-2023), le projet Plastimpact (2025-2027) étudie l'impact des paillages plastiques sur les sols agricoles. Des analyses ont été menées sur la station expérimentale d'Auray, dans le Morbihan, en maraîchage. Sur des parcelles ayant connu 20 ans de paillage plastique, 300 particules de plastique ont été retrouvées par kg de sol, en moyenne. Des essais ont été menés sur des paillages biodégradables : le Bionov de chez Barbier et l'Eurobio de chez Europlastic. Après 24 mois, il restait 10%, en masse, des paillages dans le sol. La présence du paillage biodégradable pourrait avoir un impact sur les lombrics et les bactéries du sol. Le projet Tissus (2023-2026), également mené sur la station d'Auray, vise à comparer les paillages plastiques et biodégradables.

<https://www.abiodoc.com/article-payant/>

BIOFIL N° 160, 01/07/2025, p. 39 (1)

réf. 325-008

Pesticides have negative effects on non-target organisms

Les pesticides ont des effets négatifs sur les organismes non-ciblés

WAN Nian-Feng / FU Liwan / DAINESE Matteo / ET AL.

Les pesticides affectent un large éventail d'espèces non ciblées et peuvent être liés à la perte de biodiversité mondiale. L'ampleur de ce danger n'est encore que partiellement comprise. Ce travail de recherche synthétise les impacts des pesticides (insecticides, herbicides et fongicides) sur plusieurs organismes non ciblés à tous les niveaux trophiques, sur la base de 20 212 effets, mesurés dans 1 705 études. Pour les plantes, les animaux (invertébrés et vertébrés) et les micro-organismes (bactéries et champignons) non ciblés, l'étude met en avant des réactions négatives sur la croissance, la reproduction, le comportement et d'autres biomarqueurs physiologiques, dans les systèmes terrestres et aquatiques. Les pesticides formulés pour des taxons spécifiques ont eu des effets négatifs sur des groupes non ciblés ; par exemple, les néonicotinoïdes insecticides qui ont affecté des amphibiens. Les effets négatifs étaient plus prononcés dans les régions tempérées que dans les régions tropicales. Ces résultats remettent en question la durabilité de l'utilisation actuelle des pesticides et soulignent la nécessité de renforcer les évaluations des risques des produits, afin de réduire les risques pour la biodiversité et les écosystèmes.

<https://doi.org/10.1038/s41467-025-56732-x>

NATURE COMMUNICATIONS N° 16, Article n° 1360, 13/02/2025, p. 1-16 (16)

réf. 325-020

Les plantes de services : Vers de nouveaux agroécosystèmes

DJIAN-CAPORALINO Caroline / LAVOIR Anne-Violette

Diminuer la dépendance des cultures aux intrants est essentiel pour adopter une agriculture plus durable et plus respectueuse de l'environnement et de la santé. Une des solutions est d'optimiser les services écosystémiques en augmentant la diversité fonctionnelle des plantes au sein, ou autour, des agrosystèmes. Dans ce contexte de transition agroécologique, l'utilisation de plantes de services est une méthode prometteuse et originale. Cet ouvrage propose une synthèse complète des connaissances acquises sur l'ensemble des plantes de services et sur tous types de cultures (grandes cultures, vigne et cultures légumières, arboriculture fruitière), en milieux tempéré et tropical. Il aborde leurs mécanismes d'action, les multiservices rendus (services et disservices), les choix des plantes de services et leur mise en œuvre au sein de différentes filières et sous différents climats. Il invite à prendre du recul par rapport aux systèmes de culture intensifs et à leur spécialisation, et à concevoir des systèmes agroécologiques complexes, adaptatifs et résilients qui répondent aux enjeux actuels dans un contexte de plus en plus incertain : changement climatique, érosion de la biodiversité, sécurité alimentaire, ressources énergétiques...

2024, 388 p., éd. ÉDITIONS QUAE

réf. 325-096

Ecologie et Ruralité Développement Rural

Baromètre du moral des agricultrices et agriculteurs bio 2025

AGENCE BIO

Ce baromètre, réalisé à partir d'enquêtes menées auprès de 3807 agriculteurs bio (avril-mai 2025), interroge plusieurs critères (motivations, situation économique, freins à l'engagement en bio, moral, ressources...). Les données recueillies témoignent d'un engagement fort de la part des exploitants bio. 82% des agriculteurs interrogés se disent satisfaits de leur engagement, et 93% expriment une véritable fierté d'être en bio. Cependant, seuls 23% sont optimistes quant à l'avenir de la filière bio. Parmi les freins, se trouvent l'insuffisance des revenus (près de 35% des exploitations bio ont un revenu brut annuel inférieur à 5 000 €), ainsi que la difficulté à maintenir un équilibre vie professionnelle/personnelle (47 % sont insatisfaits). De plus, 87 % des agriculteurs se disent confrontés aux impacts du changement climatique dans leur travail. Il ressort de cette enquête que les agriculteurs bio souhaitent des prix de vente plus rémunérateurs (94%), une communication renforcée vers le grand public (92%), ainsi qu'un renforcement des aides (89 %).

<https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2025/09/LAgence-Bio-Barometre-agriculteurs-bio-2025-Rapport-22092025.pdf>

https://abiodoc.docressources.fr/doc_num.php?explnum_id=7517

2025, 126 p., éd. AGENCE BIO (Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique)

réf. 325-150

Dossier : Circuits courts sans long détour : fromages de chèvres, poulets et œufs

SICARD Julia

La Ferme de Marie, en Meurthe-et-Moselle, et la ferme Les Pampilles, dans les Vosges, témoignent sur leur système en circuits courts. La Ferme de Marie, en bio, produit des volailles de chair (poulets, pintades, dindes, etc.) et des œufs. La ferme comprend 6,12 ha en tout herbe. La vente s'effectue auprès de restaurateurs et d'épiceries de Nancy, ainsi qu'au travers de 8 Amap, pour un chiffre d'affaires de 154 000€. La gérante de la ferme passe 3,5 jours par semaine à la préparation des commandes et à la vente. La ferme Les Pampilles élève 55 chèvres en bio sur 26 ha en tout herbe, avec pour objectif d'augmenter le troupeau à 80 chèvres en 2026. 108 kg de fromage/chèvre sont produits par an, commercialisés via 2 biocoop, 1 marché, la vente à la ferme et 1 Amap, pour un chiffre d'affaires prévisionnel de 100 000€ (avec 80 chèvres). 2 jours par semaine sont nécessaires pour les préparations des commandes et les livraisons. La Ferme Les Pampilles est intégrée dans le réseau « Les Bio du coin », un réseau dans les Vosges qui regroupe plusieurs producteurs et productrices, qui s'organisent pour créer des points de retrait sur leur ferme, pour les commandes de leurs clients respectifs. Selon l'Agence BIO, la vente directe des produits bio a augmenté de 3% en France, en 2024.

LES LETTRES AB - MAGAZINE DES PRODUCTEURS BIO DU GRAND EST N° 75, 01/05/2025, p. 9-12 (4)

réf. 325-091

"Des fromages bio et des visites pédagogiques"

HARDY Damien

Installée en bio le long de vignobles près d'Auxerre, cette éleveuse associe une ferme caprine (160 chèvres), une fromagerie et la réalisation d'animations, comme des ateliers pédagogiques. Dès son installation, elle a conçu son projet, les bâtiments et elle s'est organisée pour mener de front ces trois activités. A l'avenir, elle souhaite aller encore plus loin avec, par exemple, des hébergements sur la ferme.

REUSSIR LA CHEVRE N° 388, 01/05/2025, p. 40-41 (2)

réf. 325-082

Mathieu Legris, militant de la semence à l'assiette

CHALOM Catherine

Mathieu Legris, producteur bio de PPAM, de plantes condimentaires, arboriculteur et boulanger, s'est installé dans les Pyrénées en 2012. Sur les quinze exploitations agricoles du petit village d'Arbéost, seule Vrac en Herbes, celle de Mathieu, n'est pas en production laitière. Mathieu témoigne d'une solidarité entre les habitants et entre les paysans, une entraide nécessaire en raison de la rudesse du paysage et du climat. Engagé dans le Réseau Semences Paysannes, Mathieu a récemment été missionné par Nature & Progrès pour représenter l'association au conseil d'administration de ce Réseau Semences Paysannes. Impliqué dans la commission SPG (Système Participatif de Garantie) de Nature & Progrès, Mathieu Legris prône un système de gouvernance partagée, sur de petits territoires qui deviendraient quasiment autonomes sur le plan alimentaire, avec des prix accessibles pour une alimentation de qualité.

<https://www.abiodoc.com/article-payant/>

NATURE & PROGRES N° 152, 01/07/2025, p. 8-9 (2)

réf. 325-054

Le portrait du mois : A plusieurs, on conserve mieux

LEDREUX Amandine

Trans Farm Earth est un atelier de transformation collectif, basé en Ile-et-Vilaine et fondé par 5 producteurs et productrices bio. L'atelier a été créé, notamment, pour réduire le gaspillage des productions maraîchères (surplus, invendus...). Mickaël Berthelot, maraîcher bio et coprésident de l'atelier, témoigne de l'enjeu de réduction du gaspillage de sa production. Sous la forme juridique d'une SICA (Société d'intérêt collectif agricole), l'atelier comprend 260 m² pour un investissement de 500 000 €. En 2025, une quarantaine de maraîchers bio utilisent l'atelier en prestation, en autonomie ou avec l'appui de Guillaume Thieulin, artisan transformateur.

<https://www.abiodoc.com/article-payant/>

SYMBIOSE N° 312, 01/06/2025, p. 18-19 (2)

réf. 325-030

Quand multiactivité rime avec autonomie !

ANDRAULT Anne

Cet article présente plusieurs producteurs dont la diversification favorise leur autonomie. Ces différents producteurs bio sont adhérents à la mention Nature & Progrès. L'article suit le parcours : de la Ferme au safran (Savoie) ; d'un éleveur d'agneaux, avec légumes et pain, faisant table d'hôtes avec sa production (Haute-Loire) ; d'une éleveuse de chèvres et boulangère (Corrèze) ; d'une ferme pédagogique mêlant élevage de chèvres, fromagerie, apiculture et PPAM (Isère) ; d'une ferme autonome couplée à une auberge paysanne (Haute-Loire) et d'un pâtissier dit « éthicurien » qui souhaiterait produire les ingrédients dont il a besoin pour ses pâtisseries.

<https://www.abiodoc.com/article-payant/>

NATURE & PROGRES N° 152, 01/07/2025, p. 40-42 (3)

réf. 325-055

Rencontre avec Claire Poisson, éleveuse de brebis laitières à Bulson (08)

LENGRAND Amélie

Dans les Ardennes, une éleveuse et son conjoint témoignent de leur installation en bio. L'éleveuse a d'abord suivi une formation d'ingénieure agronome, avant de chercher à s'installer en brebis laitières. L'installation s'est effectuée hors cadre familial, en 2023, sur une ferme initialement sans élevage (jardinerie). La ferme comprend actuellement 15 ha, dont 12 ha en prairies, pour un troupeau de 26 brebis frisonnes. En 2024, les fromages ont été vendus à la ferme, sur des marchés ou en Biocoop. Le conjoint de l'éleveuse gère l'activité de jardinerie, sur le même site, mais dans une structure juridique différente. A court terme, les deux agriculteurs souhaitent améliorer leur résilience en créant plus de synergies entre les deux activités. En outre, le troupeau devrait doubler en taille prochainement.

LES LETTRES AB - MAGAZINE DES PRODUCTEURS BIO DU GRAND EST N° 75, 01/05/2025, p. 13-14 (2)

réf. 325-092

Salon Terr'eau Bio dans les Hauts-de-France : « Réenclencher la confiance »

RIVRY Christine

Le salon professionnel agricole Terr'eau Bio, dans la Somme, a regroupé, en juin 2025, 150 exposants et partenaires. 300 visiteurs, en majorité bio et certains conventionnels, sont venus échanger sur le développement local de la bio. Florent Leroy est dirigeant du Fournil Bio (à Villeneuve d'Asq), une entreprise de pain bio comprenant 40 salariés. Il est également président de l'interprofession bio des Hauts-de-France, A Pro Bio. A ce titre, il milite pour améliorer la qualité des produits bio, développer une communication efficace sur la bio et appliquer concrètement la loi Egalim (comme dans les cantines de Lille, dont 70% des produits sont bio). Le PNR de l'Avesnois regroupe 142 communes du Nord. Ce PNR participe au développement de la filière bio locale en accompagnant les projets : formation, étude technico-économique, mise en place d'un abattoir. L'objectif est d'atteindre 30% de la SAU en bio sur son territoire (10 % en 2025). La collectivité de Douaisis Agglo est impliquée dans la structuration de la filière bio locale, notamment à travers le PAT (Projet alimentaire

territorial) : aide à la conversion, création d'une zone de test, mise à disposition de foncier, etc. Au sein des cantines de l'agglomération, 24% des produits sont bio et locaux.

<https://www.abiodoc.com/article-payant/>

BIOFIL N° 160, 01/07/2025, p. 18-19 (2)

réf. 325-003

Saveurs paysannes : Un collectif de fermes au service d'une alimentation locale et durable

BOUILLET Pierre

En 2023, dans le Morbihan, le GAB 56 a créé un service de livraison de paniers de produits bio, sous le nom de « Saveurs paysannes ». Les paniers sont livrés dans un point de dépôt d'une zone d'activités, une fois par semaine. 8 fermes locales sont engagées dans ce service et 45 entreprises de la zone d'activités ont manifesté leur intérêt pour cette démarche. Les commandes se font via une plateforme en ligne. Pour augmenter le nombre de paniers livrés, plusieurs pistes sont en réflexion : diversifier la gamme, livrer directement dans les entreprises, mettre en place un système de fidélisation, etc. Les distributeurs automatiques permettent également de vendre dans les zones artisanales et industrielles. En précommande ou en libre-service, ces distributeurs permettent de toucher une nouvelle clientèle, mais sont relativement chronophages (préparation des précommandes et réassortiment du distributeur).

<https://www.abiodoc.com/article-payant/>

SYMBIOSE N° 312, 01/06/2025, p. 16-17 (2)

réf. 325-029

Ecologie et Ruralité Environnement

Biodiversité : Effondrement des insectes : mais pourquoi tout le monde s'en fiche (ou presque) ?

GENTIL Romane

Entre répulsion, peur primitive ou encore méconnaissance, la situation des insectes indiffère la majorité des personnes. Or, l'Europe aurait perdu 70 % de ses insectes volants en 20 ans. Les derniers chiffres en la matière sont très alarmistes, d'autant plus que la recherche en entomologie est loin d'être une priorité, d'où un manque de moyens qui a pu être source d'erreurs passées sur la connaissance de la situation de ces espèces. Les causes de cette hécatombe sont connues : usages des pesticides, artificialisation des sols, disparition des habitats naturels, changement climatique. Pour changer la situation, il est nécessaire, notamment, de faire évoluer la perception des insectes, en particulier dans le monde agricole : pour la majorité des agriculteurs, ces animaux sont synonymes de catastrophes, de pertes de récolte, ce qui amène à préférer traiter systématiquement plutôt que de changer les pratiques. De plus, chaque agriculteur est focalisé sur ses parcelles alors que la question de la maîtrise des ravageurs devrait être collective. A cela, s'ajoute l'idée qu'il est possible de faire sans les insectes, quitte à les réintroduire s'ils viennent à manquer. Or, les enjeux sont bien plus globaux : la baisse des populations d'insectes s'accompagne d'une cohorte d'effets secondaires, comme la diminution du nombre des poissons, des oiseaux et de tous les animaux qui s'en

nourrissent. Agir face à cette catastrophe environnementale demande de revoir plus que nos pratiques agricoles : c'est aussi revoir notre lien à la nature. Mais agir, c'est aussi retrouver du vivant.

https://www.agrobiosciences.org/IMG/pdf/sesame_n17-avril-2025-mission_agrobiosciences_inrae-web.pdf

SÉSAME N° 17, 01/05/2025, p. 36-41 (6)

réf. 325-088

Etat des lieux des rejets de PFAS par les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

GÉNÉRATIONS FUTURES

Générations Futures présente des résultats d'une campagne d'analyse lancée par l'Etat et ciblant les rejets de PFAS par les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Ce rapport de Générations Futures montre que, sur près de 2700 ICPE ayant été étudiées, 5,4 % d'entre elles seraient responsables de plus de 99 % des émissions de PFAS détectés. 225 sites industriels sont identifiés et cartographiés dans ce document. Les enseignements issus de ce rapport pourront servir aux pouvoirs publics pour trouver des solutions afin de participer à l'effort de réduction des émissions de PFAS.

<https://www.generations-futures.fr/actualites/rejets-pfas-icpe/icpe-pfas-avril-2025/>

2025, 37 p., éd. GÉNÉRATIONS FUTURES

réf. 325-041

La haie, une vraie jungle ?

GRIMONPREZ Benoît

Le droit qui régit les haies est particulièrement complexe. Même la définition d'une haie, d'un point de vue juridique, n'est pas claire. Des règlements existent, pour classer les haies comme patrimoine naturel, mais aucun document ne recense ces dispositifs ou ne cartographie les haies protégées. Si une haie doit être détruite, certaines formalités sont à respecter. Cependant, si la haie est détériorée, ouverte ou réduite, cela n'est pris en compte que dans le cas du régime de la gestion durable, régime qui reste l'exception dans la pratique.

https://www.agrobiosciences.org/IMG/pdf/sesame_n17-avril-2025-mission_agrobiosciences_inrae-web.pdf

SÉSAME N° 17, 01/05/2025, p. 57-59 (3)

réf. 325-086

Marché Filière

Le dossier : Quinzaine du commerce équitable

BIO-LINEAIRES

La Quinzaine du commerce équitable fédère les acteurs du mouvement du commerce équitable afin de faire connaître les produits équitables et d'accélérer la transformation des modes de consommation. La hausse des prix mondiaux de certains produits, comme le café ou le cacao, ne profitent actuellement pas aux producteurs. Le commerce équitable permettrait de garantir une rémunération plus juste pour les producteurs. Les ventes du commerce équitable ont été multipliées par 4 sur les 10 dernières années. 88 % des références labellisées commerce équitable sont également bio ; cependant, en France, seulement 10 % des produits bio vendus sont labellisés commerce équitable. En 2023, en France, un quart des ventes de produits issus du commerce équitable se sont opérées dans des magasins bio, tandis que les GMS représentaient 43 % des ventes. En 2024, le programme « Magasins Ambassadeurs » a été lancé par Biopartenaire, dans le but de faire des magasins bio des acteurs-clés du commerce équitable, en valorisant ces produits et en sensibilisant les consommateurs. Les magasins engagés doivent disposer d'au moins 180 références bio issues du commerce équitable, labellisées Biopartenaire.

BIO LINEAIRES N° 118, 01/05/2025, p. 33-41 (5)

réf. 325-051

Etamine du Lys : L'histoire d'une marque familiale qui a révolutionné l'entretien écologique

BIO-LINEAIRES

Etamine du Lys, créée en 1995, propose des produits d'entretien écologiques, sains pour la peau et aux parfums d'origine naturelle. La marque a comme piliers la santé, l'efficacité et la naturalité. Avec la création, en 2005, de Comptoir des Lys, distributeur destiné au développement de la marque en réseau bio, le groupe maîtrise l'ensemble du cycle de vie du produit. Aujourd'hui distribuée dans 14 pays et dans plus de 2000 points de vente, la marque Etamine du Lys propose 160 références et détient 30 % de parts de marché sur le rayon entretien des magasins bio.

BIO LINEAIRES N° 118, 01/05/2025, p. 96-97 (2)

réf. 325-052

La filière brassicole biologique en Auvergne-Rhône-Alpes en 2025

BAC Emilie

En 2025, le Cluster Bio Auvergne-Rhône-Alpes a mené une enquête auprès de 48 brasseries bio, afin d'étudier la filière brassicole bio de la région. La production régionale de houblon bio représentait 23 ha en 2024, gérés par 31 houblonnières et pour une production de 8 tonnes. 24 % du houblon utilisé par les brasseries bio locales provenait de la région, payé, en moyenne, 40,50 €/kg, en 2024. Les 4 malteries bio locales ont produit 3 540 tonnes de malt bio, en 2024, dont 50 à 70% des céréales (principalement orge) étaient d'origine régionale. 58% du malt utilisé par les brasseries locales bio était d'origine régionale, pour un prix moyen de 1 385 €/kg. Concernant la commercialisation, 54 % des brasseries ont connu une hausse des ventes entre

2023 et 2024, 32 % ont connu une baisse. La grande majorité des brasseries (97%) utilise la vente directe, qui représente, en moyenne, 26 % des ventes en volume. En outre, les ventes dans les bars et les magasins bio semblent porteuses en 2025, alors que la vente par les grossistes ou les grandes surfaces se fragilise. Concernant les coûts de production, 61 % des brasseries ont observé une hausse entre 2023 et 2024. L'enquête a également soulevé plusieurs enjeux environnementaux pour la filière brassicole bio régionale : impact du changement climatique sur la production d'orge, réduction de la consommation d'eau, diminution de l'impact carbone, etc. Différents leviers sont déjà en place : 68 % des brasseries bio sont engagées dans la consigne de leurs bouteilles et 72 % valorisent leurs drêches auprès de producteurs locaux. En France, le marché de la bière bio a baissé de 1% entre 2023 et 2024, avec notamment une baisse des ventes en grandes et moyennes surfaces, mais une hausse en vente directe et en magasins spécialisés bio. L'enquête montre qu'en région, dans les magasins bio, le prix moyen d'une bière bio locale de 75 cl était de 5,78 €.

<https://www.cluster-bio.com/fr/le-cluster/blog/la-fili%C3%A8re-brassicole-biologique-en-auvergne-rh%C3%B4ne-alpes-%C3%A9tat-des-lieux-en-2025/>
2025, 8 p., éd. CLUSTER BIO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

réf. 325-023

Filière viande biologique : Demande et besoin des opérateurs 2025

SYMBIOSE

En 2025, comme chaque année, la FRAB Bretagne a enquêté auprès des opérateurs de la filière viande bio de la région. 15 opérateurs ont été enquêtés en 2025, avec des aires d'influence en Bretagne, en Pays de la Loire et en Normandie. Ce travail de recensement permet d'estimer les besoins des opérateurs sur les différentes filières (réformes laitières, broutards, porcelets, chapons, etc.). La filière bovins viande bio est globalement en développement (volonté d'augmentation des volumes et acceptation de nouveaux contrats), de même que celle des ovins viande bio. Les filières porcine, volailles de chair et lapins bio sont globalement stables (simple renouvellement des contrats et maintien des volumes existants).

<https://www.abiodoc.com/article-payant/>

SYMBIOSE N° 312, 01/06/2025, p. 20-21 (2)

réf. 325-031

Grande distribution : Alliée ou frein à une alimentation saine et durable pour tous ?

GRANIER Benoit

En 2025, Réseau Action Climat France a analysé l'impact de la grande distribution sur le système d'alimentation français. Huit enseignes de supermarchés ont été évaluées au regard de critères environnementaux et de santé publique. En comparaison à une analyse similaire menée en 2023, certaines enseignes se sont améliorées, notamment en matière de transparence et d'engagements. Néanmoins, l'analyse montre, à nouveau, un manque de considération global des enjeux de santé et écologiques, en particulier sur la promotion de protéines végétales. L'étude propose également un état des lieux de la grande distribution dans d'autres pays européens. Parmi plusieurs recommandations, l'étude conclut sur le besoin d'un cadre politique ambitieux pour faire évoluer efficacement la grande distribution. Au sein du document,

plusieurs encadrés apportent des réflexions sur l'alimentation durable : lutte contre la précarité alimentaire, déforestation et régime alimentaire, alimentation bio, etc.

https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2025/05/rac_gdedistri2025_rapport08-web-page.pdf

2025, 112 p., éd. RÉSEAU ACTION CLIMAT-FRANCE

réf. 325-040

Lettre Info Marchés - Septembre 2025

FNAB (FÉDÉRATION NATIONALE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE)

Après presque quatre années de recul du marché bio, de légers signes de reprise se concrétisent au premier semestre 2025. Concernant les grandes et moyennes surfaces (GMS), bien que les volumes de produits bio achetés n'aient augmenté qu'en août, la valeur des ventes a progressé dès la période de janvier à juillet. Les ventes pour les références alimentaires, notamment, sont en légère hausse (+1,1 % en valeur). Dans les magasins spécialisés et en vente directe, la progression du marché observée en 2024 s'est poursuivie début 2025. Toutefois, après 2 à 3 ans de crise, le contexte reste encore difficile pour les agriculteurs bio et, pour la première fois, sur la période de janvier à août 2025, le nombre d'arrêts d'exploitations en bio a été supérieur à celui des engagements (solde de -165 fermes). Des précisions sont apportées concernant la production et la collecte pour les filières grandes cultures, lait de vache, viande, volailles de chair et fruits et légumes.

<https://territoiresbio.org/wp-content/uploads/2025/09/Note-info-marche-septembre-2025.pdf>

LETTRE INFO MARCHÉS - FNAB N° Septembre 2025, 01/09/2025, p. 1-7 (7)

réf. 325-116

Nutrition animale bio : Un palier pour s'adapter au marché

RIVRY Christine

Selon les chiffres de FranceAgriMer, la production d'aliments composés pour animaux bio était de 568 900 tonnes, en 2024, en France. Cette production a marqué une baisse de 1,2 % par rapport à 2023, principalement expliquée par une baisse des cheptels bio (-13% en poulets de chair, -10% en porcs, etc.). En 2024, les poules pondeuses bio représentaient 63% de la consommation de ces aliments composés bio.

<https://www.abiodoc.com/article-payant/>

BIOFIL N° 161, 01/09/2025, p. 6 (1)

réf. 325-110

Repères économiques

OLLIE Bernard / OPTI-MIX / BIO-LINEAIRES / ET AL.

Cet ensemble d'articles dresse les tendances économiques de la filière bio, en France, sur le premier trimestre 2025 et l'évolution sur les dernières années. La France a connu deux fois moins de fermetures de magasins bio début 2025 que début 2024 (22 contre 44) ; cependant seulement trois magasins ont ouvert en 2025, contre cinq en 2024. Le réseau bio a connu une croissance de 5,5 % sur le premier trimestre 2025, par rapport à la même période de l'année précédente, principalement due aux fruits et légumes en vrac. De son côté, le secteur de

l'hygiène-soin est toujours en baisse. Opti-Mix présente un comparatif des prix des fruits et des légumes sur tous les circuits, en conventionnel et en bio. En ce qui concerne le prix moyen des fruits et légumes sélectionnés pour cette analyse comparative, il semble plus avantageux de se rendre en magasins bio que chez un primeur en conventionnel ou en grandes surfaces frais. L'écart moyen de prix entre le conventionnel et le bio, tous circuits confondus, représente 17,5 % pour les légumes et 7,4 % pour les fruits. Dans les grandes surfaces, la décroissance des ventes de produits bio se poursuit, avec -1,2 % en valeur et -2,2 % en volume, tout en étant, cependant, moins rapide que les trimestres précédents. Les magasins de proximité se détachent du lot avec une croissance du bio en volume et en valeur. Le rayon de l'épicerie sucrée chez les PGC FLS bio connaît également une croissance des ventes, en valeur et en volume.

BIO LINEAIRES N° 118, 01/05/2025, p. 10-23 (8)

réf. 325-048

Une solution pour chaque éleveur lâché par Lactalis

PRUILH Costie

Suite à la dénonciation, par Lactalis, du contrat de 272 exploitations laitières, un point est fait sur la situation, et notamment sur 19 exploitations bio du Grand Est. Ces éleveurs bio souhaitent continuer à produire en agriculture biologique, mais à condition de trouver un acheteur.

REUSSIR LAIT N° 399, 01/03/2025, p. 10 (1)

réf. 325-053

Tourteaux et huiles raffinées bio : Oléosyn Bio et Aurouze investissent

RIVRY Christine

Dans les Deux-Sèvres, l'usine de trituration bio de Thouars a été créée en 2020. Un investissement de 6,25 millions d'euros par Oléosyn Bio a permis de doubler la capacité de trituration de colza et de tournesol bio, de 15 000 à 30 000 tonnes/an. De plus, Aurouze a investi, pour 5,6 millions d'euros, dans une unité de raffinage bio, la première de ce genre en France. La nouvelle ligne de trituration applique une méthode de double pression et cuisson, enrichie d'un décortiqueur. L'atelier de raffinage permet de produire des huiles de table et des huiles désodorisées pour l'agroalimentaire et la cosmétique. L'usine est approvisionnée par environ 500 producteurs, sur 10 000 ha bio cultivés ; elle comprend 11 salariés.

<https://www.abiodoc.com/article-payant/>

BIOFIL N° 160, 01/07/2025, p. 48 (1)

réf. 325-010

Marché Santé

Alimentation : Que nous apprennent nos goûts et dégoûts pour l'ultra-transformé ?

THIRON Sophie / RASPLUS Valéry / PÉAN Valérie

Les recommandations visant à diminuer, voire à arrêter la consommation d'Aliments Ultra-Transformés (AUT) ne fonctionnent pas réellement. Pour Sophie Thiron, sociologue de l'Université Toulouse-Jean Jaurès, la seule approche nutritionnelle peine à saisir les ressorts socioculturels et les tensions inégalitaires à l'œuvre dans la société sur ce sujet. Pour elle, plutôt que de privilégier les spots éducatifs censés pallier un manque de connaissances de certaines populations qui, par ailleurs, n'ont pas forcément le temps et les moyens de mettre en œuvre les préconisations et qui se révèlent ainsi peu réceptives aux injonctions, il semblerait important de mettre à leur disposition les moyens favorisant le changement de comportement.

https://www.agrobiosciences.org/IMG/pdf/sesame_n17-avril-2025-mission_agrobiosciences_inrae-web.pdf

SÉSAME N° 17, 01/05/2025, p. 50-53 (4)

réf. 325-085

Eau potable : Une contamination massive aux PFAS

POULIQUEN Fabrice / MARCHAIS Mélanie

La question de la contamination de l'environnement, et en particulier de l'eau, par les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées, une famille qui compte plusieurs milliers de composés) est un enjeu majeur de santé publique. Les analyses le montrent (notamment celles réalisées dans le cadre du présent dossier sur l'eau du robinet de 30 communes françaises) : quand ces molécules sont recherchées, elles sont retrouvées et, parfois, à des taux très importants, pouvant dépasser des seuils retenus comme limites réglementaires dans certains pays. La France a prévu de mettre en œuvre une surveillance systématique à partir de 2026 sur 20 de ces PFAS, en application a minima d'une directive européenne. Ce qui complexifie cette question des PFAS tient à divers éléments. Tout d'abord, selon la définition des PFAS considérée, certaines substances sont ou non classées comme telles. Par ailleurs, leur toxicité est encore mal connue, mais, plus la recherche avance, plus leurs effets délétères sont mis en évidence. Pour autant, il est difficile de fixer les limites réglementaires, notamment parce que chaque substance demanderait un travail spécifique pour définir « sa » norme sanitaire. Or, les PFAS sont des substances stables dans l'environnement et qui, par conséquent, s'accumulent avec le temps dans les sols et dans l'eau. Les techniques de dépollution de l'eau sont souvent limitées, pas encore « matures » ou encore avec un coût élevé. Et la qualité de l'eau n'est pas le seul problème : l'alimentation est une autre source, majeure, de contamination. Une des solutions serait de réduire drastiquement les rejets de PFAS dans l'environnement.

QUE CHOISIR N° 643, 01/02/2025, p. 10-17 (8)

réf. 325-075

PestiRiv : Etude de l'exposition aux pesticides chez les riverains de zones viticoles et non viticoles : Synthèse des résultats

SANTÉ PUBLIQUE FRANCE / ANSES

PestiRiv est une étude nationale qui mesure l'exposition aux pesticides des personnes vivant en zone viticole (à moins de 500 mètres de vignes) et celle de personnes vivant loin de toute culture (à plus de 1 Km). Lors de cette étude, 56 pesticides utilisés pour le traitement des vignes ont été recherchés, dans 256 zones viticoles de 6 régions de France, entre octobre 2021 et août 2022, afin de couvrir des périodes de traitement et des périodes hors traitement des vignes. L'exposition aux pesticides a été mesurée grâce à des échantillons prélevés auprès de personnes et dans l'environnement, à des questionnaires aux participants, ainsi qu'à des descriptions des pratiques agricoles autour des logements. PestiRiv a démontré que l'exposition aux pesticides est majoritairement plus élevée en zones viticoles qu'en zones éloignées de toute culture ; l'exposition mesurée étant également plus élevée en période de traitement qu'en période hors traitement. De plus, en zones viticoles, l'exposition aux pesticides est influencée par la distance aux vignes, par les quantités de produits utilisés, ainsi que par les contacts avec l'environnement des participants et par certains gestes du quotidien. Au vu des résultats de l'étude, Santé Publique France et l'Anses recommandent de réduire l'utilisation des pesticides au strict nécessaire et d'informer les riverains avant les traitements.

<https://www.anses.fr/system/files/SynthesePestiRiv.pdf>

2025, 12 p., éd. ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) / SANTÉ PUBLIQUE FRANCE

réf. 325-064

Marché Statistiques

L'agriculture biologique en Auvergne-Rhône-Alpes – Édition 2025

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES (ORAB-AURA)

Réalisé par l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique en Auvergne-Rhône-Alpes (ORAB-AuRA), ce document présente les chiffres-clés de l'agriculture biologique en Auvergne-Rhône-Alpes, à partir de données datant de fin 2024. La première partie, dédiée à la production agricole, présente l'évolution des surfaces bio, les décertifications, les installations aidées en 2024 et les diverses productions animales et végétales en bio en Auvergne-Rhône-Alpes. La seconde partie fournit des données sur l'aval de la filière bio, notamment sur les fabricants de produits bio et sur la distribution bio. La troisième partie fait le point sur la consommation de produits bio en Auvergne-Rhône-Alpes, qui est la 2ème région avec le plus d'achats de produits biologiques, et sur la bio en restauration collective dans la région. La quatrième partie est consacrée au soutien des pouvoirs publics (Plan Ambition Bio de l'Etat, Plan d'urgence de l'Etat en 2023-2024, Guichet Unique de Financement, Plan bio de la Région Auvergne-Rhône-Alpes).

https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2025_fiche_bio_orab.pdf

2025, 12 p., éd. DRAAF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES / CLUSTER BIO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

réf. 325-066

Production Animale Elevage

42 heures par semaine avec des vêlages groupés

PAILLER Isabelle

Vingt-cinq éleveurs bretons de bovins laitiers bio, très herbagers, ont fait le choix de grouper leurs vêlages sur une ou deux périodes, avec l'objectif premier de simplifier les tâches et l'organisation du travail. Une étude conduite dans le Grand Ouest montre que cette pratique se développe (17 % des élevages bio concernés). En moyenne, ces éleveurs bretons travaillent 42 heures par semaine, mais avec de fortes variations entre producteurs. Il existe aussi une variabilité importante entre éleveurs au niveau de la rémunération, mais sans lien systématique avec la quantité de travail fournie. Il est important de réfléchir à la fois en termes de gestion du temps de travail et de quantité de lait produite pour assurer le meilleur compromis entre rémunération et qualité de vie.

REUSSIR LAIT N° 401, 01/05/2025, p. 44-46 (2)

réf. 325-078

50 h de travail par semaine en moyenne en Bretagne

FAVE Céline

En 2024, la Chambre d'agriculture de Bretagne a mené une enquête sur le temps de travail en élevage laitier, auprès de 67 éleveurs, dont 27 en bio. En moyenne, le temps de travail est de 50 heures/semaine, avec la moitié des exploitations entre 43 et 63 heures. 70% de ce temps de travail est du temps d'astreinte (tâches qui ne peuvent être remises au lendemain).

REUSSIR LAIT N° 400, 01/04/2025, p. 46-47 (2)

réf. 325-103

Bilan parasitaire d'automne et autopsie des petits ruminants

BIO BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Certaines années peuvent être particulièrement propices aux parasites gastro-intestinaux des ruminants. Pour éviter le recours aux produits antiparasitaires d'autres leviers sont mobilisables pour la gestion du parasitisme. Parmi ces leviers, certains visent à pouvoir identifier les parasites présents dans un troupeau, notamment en petits ruminants : la coproscopie et l'autopsie. Ces deux pratiques permettent, par la suite, de mettre en place des traitements ciblés.

ECHOS DES PRAIRIES BIO N° 21, 01/06/2025, p. 8 (1)

réf. 325-121

Dossier : Un bon réseau d'eau au pâturage

PRUILH Costie

Pouvoir fournir une eau en quantité suffisante et de qualité est un point-clé pour réussir son pâturage, en particulier en bovins lait. Si ce n'est pas le cas, cela impacte négativement la santé des animaux, la qualité du pâturage, la production de lait... Ce dossier présente les points importants à prendre en compte pour avoir un bon réseau d'eau au pâturage (taille, type et emplacement des abreuvoirs ; taille des tuyaux ; débit de l'eau...), ainsi que les témoignages de

plusieurs producteurs, bio ou non, installés en Bretagne ou dans le département de la Loire, sur les solutions qu'ils ont mises en place selon leurs besoins et leurs contraintes.
REUSSIR LAIT N° 401, 01/05/2025, p. 15-25 (11)

réf. 325-079

Dossier : "Faire la feuille" pour pallier le manque d'herbe

SAGOT Laurence

En été, en cas de manque d'herbe, l'affouragement en feuilles d'arbres peut être une pratique intéressante pour compléter la ration en élevage ovin (ex. femelles vides ou tarées). Nombre d'essences d'arbres peuvent être ainsi valorisées. La pratique la plus fréquente est que, chaque jour, de nouvelles branches issues de l'élagage d'arbres soient distribuées au pré ; une fois les feuilles consommées, le bois restant peut être valorisé en plaquettes. Ce dossier présente les points-clés pour réussir cette pratique.

REUSSIR PATRE N° 724-725, 01/05/2025, p. 20-27 (8)

réf. 325-081

Dossier spécial : Elevage herbivore

LEMAITRE Anne-Laure / DUCOURTIEUX Camille / MAREAUX Marie-Claude / ET AL.

Deux enjeux-clés en élevage de ruminants, notamment bio, sont abordés dans ce dossier : la ressource herbe sous l'angle du suivi de sa pousse et le débouché de la restauration hors domicile pour les viandes de jeunes bovins mâles biologiques. Ainsi, au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine, il existe un réseau de suivi de la pousse de l'herbe, basé en 2024 sur l'observation de plus de 600 prairies, qui permet de fournir aux éleveurs des références et d'alimenter leurs réflexions sur la cohérence de leur système fourrager. Ce réseau complète l'Observatoire national de la pousse de l'herbe, mis en place pour la période 2024-2029, afin de permettre un calcul fiable de l'indice de production des prairies, utilisé pour l'assurance prairies dans le but d'estimer les pertes de récolte. Est ensuite abordé le pâturage en conditions humides, synonymes de moindre portance des prairies et, donc, de risques de dégradation de ces dernières pour cause de piétinement. Enfin, ce dossier revient sur les résultats-clés du projet Proverbial, achevé en 2024 et qui portait sur la production, à base d'herbe, de viande de jeunes bovins mâles bio (entre 8 et 14 mois, nommés Bouvibio) pour fournir la restauration collective. Ce projet a montré la faisabilité technique de cette production, la bonne qualité de la viande produite, ses atouts environnementaux, ou encore les actions à mettre en œuvre pour développer des filières Bouvibio locales.

https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/251_chambre_regionale_dagriculture_nouvelle-aquitaine/PRODUIRE/AB/Profilbio/ProFilBio_24_web_1.pdf
https://abiodoc.docressources.fr/doc_num.php?explnum_id=7396

PROFILBIO N° 24, 01/03/2025, p. 11-16 (6)

réf. 325-071

L'élevage sous vache nourrice, une technique pour améliorer la santé et le bien-être des génisses

BIO BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

En élevage de bovins laitiers, l'élevage sous vaches nourrices des futures génisses est une pratique qui, bien que nécessitant certaines adaptations du système, présente des avantages, notamment en matière de santé et de bien-être animal. La bonne réussite de l'adoption des jeunes veaux repose sur plusieurs critères, dont : - le choix de la nourrice, souvent une vache à réformer qui présente des qualités maternelles et une docilité notable, et avec une production de 25 à 35 L de lait par jour pour l'adoption de trois veaux ; - une surveillance accrue, en particulier lors des premiers jours de l'adoption ; - l'adoption simultanée de 2 à 3 veaux du même âge par une même nourrice ; - un bâtiment adapté pour accueillir une vache nourrice et sa suite dans une case, puis un lot spécifique de nourrices et leur suite (en-dehors des périodes de pâturage). Les expériences recensées montrent que l'allaitement par une nourrice permet une croissance satisfaisante des veaux, une bonne immunité et favorise la gestion du parasitisme. Pour l'éleveur, cela lève de nombreuses contraintes liées à l'allaitement artificiel des veaux, bien que les périodes d'adoption et de sevrage puissent s'avérer compliquées.

ECHOS DES PRAIRIES BIO N° 21, 01/06/2025, p. 5-6 (2)

réf. 325-120

Les exploitations Bovins Viande du Massif central en agriculture biologique : Résultats de la campagne 2023

PINEAU Christèle / COLLECTIF BIORÉFÉRENCES BOVINS VIANDE

Les résultats techniques et économiques de 18 élevages bovins allaitants bio, pour la campagne 2023, ont été passés au crible par le Collectif BioRéférences, dans le cadre du projet BioRéférences 22-28 piloté par le Pôle Bio Massif Central, et ce afin de produire des références. Ces exploitations sont distinguées en quatre groupes, selon leur production principale : veaux lourds ou veaux sous la mère, jeunes bovins ou bœufs, un groupe d'exploitations diversifiées qui commercialisent à la fois des veaux et des bœufs et/ou broutards, et un groupe de naisseurs. Ces différents systèmes sont tous très herbagers avec une surface fourragère principale qui représente plus de 86 % de la SAU et qui est pour l'essentiel composée de surface en herbe. L'année 2023 a montré une bonne tenue des cours de la viande et une baisse des prix des intrants, après une année 2022 difficile. Toutefois, le marché de l'AB reste compliqué et limite encore les plus-values pour ces éleveurs par rapport au marché conventionnel. En moyenne, le revenu par UMO a atteint 26 335 €. Quant aux coûts de production moyens, ils se sont élevés à 761 €/100 kg de viande vive pour les systèmes Veaux, et à 684 €/100 kg de viande vive pour les systèmes Bœufs, permettant de rémunérer les éleveurs à hauteur de, respectivement, 0,3 et 0,9 SMIC/UMO, loin de l'objectif de 2 SMIC/UMO fixé par la loi Egalim.

https://pole-bio-massif-central.org/wp-content/uploads/2025/10/synthese-technico-economique-bovin-viande-bio-2023_edition-2025.pdf

2025, 17 p., éd. PÔLE BIO MASSIF CENTRAL

réf. 325-117

Elevage des veaux sous vaches nourrices

GAHÉRY Lucie

Conduire tout ou partie de ses veaux sous vaches nourrices est une pratique souvent observée dans des élevages, notamment bio, pratiquant la monotraite et/ou les vêlages groupés. Cet article revient sur les points-clés à prendre en compte pour réussir cette pratique et gagner en efficacité de travail ou au niveau économique, ainsi que pour améliorer le bien-être animal dans son élevage. Il faut notamment être vigilant dans le choix des mères nourrices ; au cours de la phase d'adoption et au sevrage. Un couple d'éleveurs bio bretons témoigne aussi dans cet article : ils élèvent entre 35 et 40 veaux sous nourrices, soit la moitié des naissances.

<https://www.abiodoc.com/article-payant/>

SYMBIOSE N° 311, 01/05/2025, p. 24-27 (4)

réf. 325-080

Des fruitiers au service du bien-être animal

LE POLAIN Camille

« La Poule qui Roule », créée par Julian Kinard et située sur les terrains de la Ferme de Froidefontaine (Wallonie - Belgique), mêle élevage de poulets bio et culture de fruitiers bio. L'éleveur a pour objectif de maîtriser l'ensemble du cycle de production. Actuellement, 30 % des céréales achetées pour nourrir ses poulets sont produites à la ferme. En effet, l'éleveur effectue également des échanges avec un autre producteur en pommes de terre et céréales, installé sur la ferme. Julian Kinard cherche constamment à améliorer le bien-être de ses animaux. Afin d'inciter les volailles à sortir de leurs poulaillers mobiles, l'éleveur a recréé une micro-forêt, avec des arbres fruitiers et des noisetiers, qui offrent de l'ombre et de la sécurité face aux prédateurs. Il souhaiterait ajouter des plantes aromatiques, en particulier pour leurs propriétés médicinales. Par ailleurs, la luzerne, en plus de représenter un couvert intéressant, faciliterait l'assimilation de la vitamine B2 chez les volailles.

<https://www.abiodoc.com/article-payant/>

VALERIANE N° 173, 01/05/2025, p. 42-43 (2)

réf. 325-068

"J'ai pensé ma chèvrerie et mon élevage bio pour travailler seule"

HARDY Damien

Ancienne employée de banque, cette éleveuse de chèvres, installée en bio dans la Sarthe depuis 2022, avait son projet de ferme caprine dans la tête depuis ses 7 ans. Tout a été réfléchi et organisé pour lui permettre de travailler seule et de pouvoir être facilement remplacée. Son but : concilier travail et vie de famille. Cela passe notamment par un bâtiment fonctionnel, une salle de traite performante ou encore un robot de paillage, mais aussi une bonne organisation.

REUSSIR LA CHEVRE N° 388, 01/05/2025, p. 36-37 (2)

réf. 325-083

"Notre tableau géant nous facilite le pâturage"

JULIEN Cécile

Gérer le pâturage d'un troupeau bio de 120 vaches laitières, parfois réparties en dix lots sur un parcellaire morcelé et sur deux sites d'exploitation, peut vite devenir complexe. Aussi, les associés de ce GAEC breton ont mis en place un tableau géant en liège, sur lequel sont figurés les parcelles et les bâtiments. Chaque vache est représentée par une étiquette propre qui est punaisée sur le tableau selon si l'animal est présent dans tel ou tel bâtiment ou sur telle ou telle parcelle ; de même pour le matériel de pâturage (ex. bacs à eau, râteliers). A chaque changement, le tableau est réactualisé et, ainsi, il facilite grandement la gestion du pâturage.

REUSSIR LAIT N° 401, 01/05/2025, p. 48-49 (2)

réf. 325-077

Poids et prix de vente des animaux Charolais en 2024

BOUGAREL Francis / ROBERT Justine / NAVEREAU Valentine / ET AL.

Le réseau Inosys a édité son analyse technico-économique annuelle de la filière bovine Charolaise. Cette édition sur les chiffres 2024 se base sur plus de 400 000 données commerciales, collectées dans le bassin charolais. Les résultats prennent la forme de divers indicateurs, principalement le poids et le prix. Le document présente des données générales et se focalise ensuite sur les différentes sous-filières (broutards, taurillons, génisses, etc.). Un focus est effectué sur la filière bio. En moyenne, les vaches charolaises bio présentaient un poids carcasse de 415 kg pour un prix de 5,48 €/kg, les génisses bio 389 kg pour 5,64 €/kg et les bœufs bio 450 kg pour 5,45 €/kg.

https://saoneetloire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/232_chambre_dagriculture_de_saone-et-loire/6-Documents/2024-Poids_prix_de_vente_charolais.pdf

2025, 46 p., éd. INSTITUT DE L'ÉLEVAGE

réf. 325-102

Poules pondeuses : Focus sur la gestion du risque salmonelles

DIDIERJEAN Camille / MIRANES Louise

La salmonellose était la seconde zoonose (maladie transmise de l'animal à l'homme) la plus fréquente chez l'homme en 2020 et peut s'avérer mortelle pour les personnes les plus fragiles. La maladie peut toucher toutes les espèces d'animaux et fait donc l'objet d'une réglementation sanitaire obligatoire dans tous les élevages regroupant de façon simultanée 250 poules ou poulets. Cet article revient sur certains points de cette réglementation, et sur les mesures de prévention mobilisables en agriculture biologique pour les poules pondeuses : de la vaccination, autorisée dans les élevages avec des états sanitaires suffisants, aux mesures de biosécurité (comme le vide sanitaire ou la dératisation), en passant par les produits de prévention comme certains probiotiques visant à limiter les infestations.

https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/251_chambre_regionale_dagriculture_nouvelle-aquitaine/PRODUIRE/AB/Profilbio/ProFilBio_24_web_1.pdf

https://abiodoc.docressources.fr/doc_num.php?explnum_id=7395

PROFILBIO N° 24, 01/03/2025, p. 26-27 (2)

réf. 325-072

Sustainable poultry farming practices: a critical review of current strategies and future prospects

Pratiques durables dans l'élevage de volailles : examen critique des stratégies actuelles et perspectives d'avenir

BIST RAMESH BAHADUR / BIST Keshav / POUDEL Sandesh / ET AL.

A l'échelle mondiale, l'industrie avicole fait face à des enjeux majeurs : demande croissante, durabilité, enjeux écologiques, etc. Une équipe de chercheurs des Etats-Unis et du Népal propose une synthèse pour un élevage avicole durable, en mettant l'accent sur l'intégration des améliorations génétiques, les aliments alternatifs, la gestion des déchets mais elle aborde aussi les innovations biotechnologiques. Ces stratégies, pour les chercheurs, répondent à des enjeux écologiques, éthiques, économiques et de résilience. En outre, cette synthèse explore diverses stratégies durables, notamment l'agriculture biologique, respectueuse de l'environnement et du bien-être animal. L'étude s'intéresse aussi aux sources d'alimentation innovantes (protéines à base d'insectes, compléments alimentaires à base d'algues et déchets alimentaires). Elle aborde également l'optimisation de l'efficacité alimentaire, les sources d'énergie alternatives (solaire photovoltaïque/thermique), la gestion efficace des déchets et l'importance du bien-être des volailles. Des stratégies transformatrices, telles que des systèmes d'élevage holistiques et des approches intégrées, sont proposées afin d'améliorer l'utilisation des ressources et le cycle des nutriments, et de promouvoir des pratiques agricoles intelligentes face au climat. L'étude souligne la nécessité d'un plan structuré, de formation et de services de vulgarisation par le biais de plateformes numériques et d'apprentissage participatif afin de promouvoir l'élevage avicole durable pour les générations futures. Elle insiste sur la nécessité d'une collaboration entre les parties prenantes, notamment entre les chercheurs, les décideurs politiques et les professionnels du secteur dans la construction d'un avenir où les pratiques avicoles durables domineraient l'élevage industriel.

<https://doi.org/10.1016/j.psj.2024.104295>

POULTRY SCIENCE N° Vol. 103, n° 12, 01/12/2024, p. 1-28 (28)

réf. 325-015

Le vinaigre de cidre pour la santé des vaches

BARGAIN Véronique

De plus en plus d'éleveurs, s'appuyant sur leurs expériences, utilisent le vinaigre de cidre pour la santé de leur troupeau laitier, principalement en cures, mais aussi de façon plus ponctuelle pour certains problèmes de santé rencontrés par les vaches (ex. cellules, perte d'appétit...). L'article propose des témoignages d'éleveurs sur l'usage de ce produit, peu coûteux, mais dont les effets ont fait très peu l'objet de recherches.

REUSSIR LAIT N° 401, 01/05/2025, p. 34-35 (2)

réf. 325-076

Volailles et prédation, comment cohabiter en Bourgogne-Franche-Comté ?

BIO BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Au printemps 2025, la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) de Bourgogne-Franche-Comté a réalisé une formation sur la prédation des volailles et sur les solutions à mettre en œuvre par les éleveurs pour une meilleure cohabitation avec le milieu naturel. Les prédateurs concernés, et dont les habitats et régimes alimentaires sont présentés, agissent aussi bien par la voie des airs (rapaces, palombes...) que sur terre (renards, fouines, martres, belettes...). Si plusieurs dispositifs de protection existent (clôtures, cachettes, dispositifs visuels ou sonores, animaux donneurs d'alerte), leur efficacité dépend beaucoup de leurs combinaisons et de leurs déplacements fréquents.

ECHOS DES PRAIRIES BIO N° 21, 01/06/2025, p. 3-4 (2)

réf. 325-119

Production Végétale Arboriculture

Guide Arbo du Sud-Ouest 2025 – PFI-AB

GHION Karine / SAGNES Jean-Louis / DORDOLO Marie / ET AL.

Ce guide Arbo 2025 propose des stratégies de protection pour les vergers du Sud-Ouest de la France. Il décrit des méthodes de protection fruitière intégrée (PFI) et des méthodes de protection applicables en agriculture biologique. Ces stratégies sont détaillées pour les espèces fruitières suivantes : abricotier, cerisier, kiwi, pêcher, poirier, pommier, prunier et raisin de table. Ce guide présente également les canevas de traitement pour chacune de ces espèces (stade végétatif ou époque à laquelle il faut réaliser le traitement, maladie ou ravageur ciblé, traitement administré, dose, autres observations), tout en distinguant, à chaque fois, la conduite à suivre en agriculture biologique et en PFI. Des tableaux récapitulent également les différents produits phytosanitaires (insecticides, fongicides...) qui peuvent être utilisés, en précisant s'ils sont utilisables ou non en agriculture biologique.

https://agri82.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/285_chambre_dagriculture_-_tarn_et_garonne/Interface/1-

[S_informer/Productions_vegetales/Arboriculture/guide_arbo_25_web.pdf](#)

2025, 92 p., éd. CHAMBRE D'AGRICULTURE DE TARN-ET-GARONNE / CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LOT-ET-GARONNE

réf. 325-042

Production Végétale Autres Cultures

La figue de Barbarie

SUNT Christian / FRUITS OUBLIES / MUNIER-MARSOLIER Isabelle

Le figuier de Barbarie, aussi appelé opuntia ou nopal, est originaire du Mexique. Cette plante représentait une ressource économique essentielle pour les Aztèques, pouvant être utilisée pour ses caractéristiques nutritives et médicinales, mais aussi pour l'élevage des cochenilles, parasites de l'opuntia. Cet ensemble d'articles offre une description botanique de l'opuntia, ainsi qu'une présentation d'un de ses sous-genres, *Platyopuntia*, dont font partie les espèces cultivées pour leurs fruits. En Catalogne, l'association Cerbère cactus cherche à développer la culture du figuier de barbarie comme alternative possible à la vigne. Les fruits, les graines et les raquettes de l'opuntia peuvent être transformés de manières variées. Les raquettes peuvent être consommées en légumes ou en sauce, la figue de Barbarie peut être consommée crue, en jus de fruit, en confiture, en sorbet, en liqueur... Les graines donnent de l'huile ayant des vertus bénéfiques pour les soins de la peau. Les différents usages de l'opuntia sont décrits dans le troisième et dernier article, notamment son utilisation en phytothérapie, ainsi qu'en produit cosmétique.

FRUITS OUBLIES N° 79, 20/03/2024, p. 27-39 (13)

réf. 325-059

Production Végétale Fertilisation

Engrais & Cultures : Fertilisation : L'herbe en fait plus qu'on ne croit !

ROLLAND Céline

En grandes cultures, l'herbe peut être utilisée comme fertilisant organique. En Mayenne, Fabien Fouchard gère une ferme de grandes cultures bio, comprenant 78 ha, dont 55 ha de cultures diversifiées (soja, blé/féverole, orge de brasserie/trèfle blanc, etc.). 23 ha sont non cultivables, en prairies naturelles. L'herbe est fauchée au printemps, puis est ensilée sous bâche. Elle est épandue pour fertiliser le maïs ou le blé, en automne, à hauteur de 11,5 tonnes/ha. L'herbe ensilée contient environ 12 unités d'azote/tonne, pour un coût estimé à 1,43 €/unité d'azote. Dans le Morbihan, Rémy Gicquel produit, en bio, diverses cultures (céréales, oléagineux, légumineuses à graines, etc.) sur 100 ha. Environ 25 ha sont conduits, chaque année, en prairies temporaires (ray grass, trèfle violet, fétuque). Selon les conditions météorologiques, l'herbe est valorisée en foin ou est compostée en tas en bord de prairie. L'herbe compostée est épandue à hauteur de 10 à 15 tonnes/ha pour fertiliser les cultures.

<https://www.abiodoc.com/article-payant/>

SYMBIOSE N° 312, 01/06/2025, p. 24-25 (2)

réf. 325-033

Production Végétale Grandes Cultures

Dossier : Grandes cultures bio : Cultures de niche : se lancer avec prudence

POUPEAU Jean-Martial

Les cultures de niche (graines de courge, maïs doux, fenugrec, coton, cacahuètes, etc.) sont de bonnes opportunités de diversification, mais présentent des risques d'échec. Catherine Golden, chargée de mission grandes cultures, PPAM et semences à la Fnab, analyse les enjeux de ces cultures en bio. Elle conseille de contractualiser pour garantir les débouchés et de démarrer les productions petit à petit pour s'assurer de maîtriser les techniques culturales. En France, quelques cultures sont relativement porteuses : blé noir, sorgho, cameline, lin, quinoa, etc. Pour stabiliser les marchés fluctuants de ces productions, un travail de structuration collectif de la filière est nécessaire. Quelques focus sont effectués sur des cultures bio spécifiques : le coton, le sorgho ou encore le pastel des teinturiers. L'entreprise Graines de Choc, dans la Somme, produit et commercialise des graines de féverole décortiquées bio. Elle se fournit auprès de deux coopératives : Unéal, dans les Hauts-de-France, et Dijon Céréales ; 20 producteurs bio sont concernés, pour une production totale de 250 tonnes en 2025, avec un prix fixé à environ 750 €/t. Dans l'Indre, l'EARL de la Seigneurie est spécialisée dans la production de graines de courge bio, sur 50 ha sur la ferme et sur 150 ha en plus, à façon. La production est exigeante techniquement et elle est suivie de processus de tri et de séchage. La majorité de la production (80 à 100 t) est à destination de la filière boulangerie. La SCEA du Coudray, dans le Cher, produit une quinzaine de grandes cultures bio sur 400 ha, dont 20 ha dédiés au maïs doux. Dans le Tarn, l'exploitation de grandes cultures bio de Vanessa Vialettes comprend 160 ha, essentiellement en blé et en luzerne, mais également en fenugrec (9 ha), en mélilot (3 ha), en tournesol décortiqué ou encore en chia (3,5 ha).

<https://www.abiodoc.com/article-payant/>

BIOFIL N° 160, 01/07/2025, p. 24-35 (11)

réf. 325-006

Micro-sucrierie en Hauts-de-France : La fabrique à sucres : un projet innovant

POUPEAU Jean-Martial

Dans le Nord, la sucrierie « La fabrique à sucres » a été créée en 2022, pour structurer la filière betterave sucrière bio des Hauts-de-France. En 2025, l'usine n'est pas encore construite, mais elle devrait ouvrir en 2026. L'entreprise est dirigée par cinq collègues, dans lesquels siègent 35 producteurs, ainsi que par différents acteurs de la filière sucrière. Les producteurs sont basés dans les 5 départements des Hauts-de-France, dans un rayon de 100 km. La sucrierie est dimensionnée pour 450 à 500 ha de betteraves, soit 25 000 à 30 000 tonnes. A moyen terme, la structure devrait produire entre 2 500 et 3 000 tonnes de sucre, brut, complet et non raffiné. La tonne de betterave à 16 % de sucre sera payée 116 €. Le projet de construction de cette usine coûte 14 millions d'euros, financés par des apports en capital de 2 500 €/ha investis par les producteurs, par des prêts bancaires correspondant à 5 millions d'euros, par des aides régionales et via le Fonds Avenir Bio. En encadré, Sébastien Lemoine, président de la sucrierie et producteur de betteraves bio dans le Nord, témoigne de l'impact de la jaunisse sur les betteraves bio, une maladie virale transmise par un puceron. En bio, les betteraves sont cultivées sur des

parcelles plus petites, avec des rotations longues et un sol riche en matière organique, ce qui limite les impacts de la maladie par rapport au conventionnel.

<https://www.abiodoc.com/article-payant/>

BIOFIL N° 161, 01/09/2025, p. 11-12 (2)

réf. 325-112

Des pommes de terre avec moins d'intrants : L'atout des variétés robustes

COISNE Marion

Dans le Nord, Olivier Devillers est gérant d'une ferme bio de 70 ha, conduite en grandes cultures (féverole, blé, luzerne) et en légumes de plein champ (carotte, haricot vert, courge, pomme de terre). Il dédie 5 ha, en moyenne, à la pomme de terre. Il utilise des variétés classiques (Ditta en frais, Agria pour l'industrie), mais il valorise également des variétés robustes : Cammeo et Otolia en frais, Alanis pour l'industrie. Le Cnipt (interprofession de la pomme de terre) a compté, en 2024, 69 % de variétés robustes sur le marché du frais. Avant la pomme de terre, Olivier plante un couvert de trèfle blanc. Les plantations ont lieu en avril, à hauteur de 40 000 pieds/ha. Plusieurs passages sont effectués sur les buttes pour gérer les adventices (scalpage, débattage, rebuttage, passage de herse Treffler). En cas de forte pression du mildiou, les pommes de terre non-résistantes exigent une dizaine de passages de traitement au cuivre, contre 0 à 5 sur les variétés robustes. Les variétés robustes semblent être, en outre, plus résistantes à la sécheresse. Le projet Super Patate, démarré en Belgique en 2018 et en France en 2021, accompagne l'intégration de ces variétés robustes dans toute la filière. Le projet Interreg Prorob, en France et en Belgique, étudie la résistance à la sécheresse de variétés résistantes au mildiou.

<https://www.abiodoc.com/article-payant/>

BIOFIL N° 160, 01/07/2025, p. 36-38 (3)

réf. 325-007

Programme de sélection de blé tendre bio de l'Inrae : « Capter les tendances et segmenter les objectifs »

RIVRY Christine

Inrae conduit une sélection variétale de blés tendres adaptés au bio depuis 2000, à travers sa filiale Agri Obtentions. Rémi Perronne, successeur de Bernard Rolland, est le nouveau responsable de ce programme de sélection. Les variétés innovantes sont créées par des croisements manuels et sont cultivées durant 7 ans en conditions de très bas intrants, sur le site de Le Rheu-Rennes. Les variétés les plus intéressantes pour la bio sont identifiées par différents critères (couverture, résistance, rendement, etc.). Celles-ci sont alors cultivées en bio, pendant 4 ans supplémentaires, sur différents sites de la moitié Nord de la France. Après 10 ans de culture, seules quelques variétés seront proposées pour rejoindre le Catalogue officiel français. En parallèle, un travail de suivi des variétés actuelles est effectué : la variété Skerzzo, par exemple, a été retirée du catalogue en 2024, après être devenue trop sensible à la rouille jaune. Les variétés de blé panifiable sont caractérisées selon trois profils : variété productive, avec de forts rendements (exemples : Gwenn, Godille) ; variété protéines avec un rendement moindre mais un taux protéique élevé (pas de référence chez Inrae) ; variété compromis, avec un

rendement et une qualité boulangère corrects (exemples : Genu, Glenan, Glaz). Autre profil : Gwastell est une variété de blé biscuitier.

<https://www.abiodoc.com/article-payant/>

BIOFIL N° 160, 01/07/2025, p. 13-15 (3)

réf. 325-001

Production Végétale Jardinage

Le Crochu des Cévennes : Les haricots grimpants d'été et d'automne

OUTTIER Magali

Plante grimpante, le haricot Crochu des Cévennes peut atteindre plus de 4 mètres de haut, mais il existe également sous forme naine. Cet article est dédié à la description de cette plante, ses origines, ses fleurs, ses gousses et ses graines et apporte des conseils sur sa culture : le semis, la récolte, ainsi que sur la conservation des graines.

FRUITS OUBLIES N° 79, 20/03/2024, p. 16-19 (4)

réf. 325-057

Cultiver dans le sable

HERMAN Justine

Cet article est dédié à un habitant de l'île de Ré qui cultive son potager dans le sable. Après avoir commencé à amender son sol avec des algues pendant 15 ans, il a décidé de se tourner vers les déchets végétaux et le broyat issus de la taille d'arbres, afin de créer de l'humus. En effet, chaque année, les algues étaient totalement assimilées, sans laisser d'humus et devaient être remplacées. Il creuse une tranchée dans laquelle il accumule les déchets végétaux, qu'il recouvre ensuite de sable, obtenant ainsi une surface prête à cultiver.

QUATRE SAISONS (LES) N° 272, 01/05/2025, p. 52-53 (2)

réf. 325-047

Le haricot vert

VORWERK Caroline

Domestiqué il y a plus de 7 000 ans par différents peuples amérindiens, le haricot est aujourd'hui le légume vert le plus consommé par les Français. Ce légume est décliné en plus de 4 000 variétés en France et de 35 000 à travers le monde. Ces variétés sont divisées en trois catégories : les haricots à filet, les haricots mangetout et les haricots à filet « sans fil ». Cet article partage des techniques culturales (semis en ligne et en poquet, lutte contre les maladies, récolte), complétées par les conseils d'une maraîchère bio. Des conseils pour produire ses propres graines de haricot sont également inclus.

QUATRE SAISONS (LES) N° 272, 01/05/2025, p. 46-50 (5)

réf. 325-046

Le Niébé, une légumineuse d'origine africaine adaptée à la sécheresse

SUNT Wilhem / SUNT Christian

A la différence du haricot, le niébé, originaire d'Afrique de l'Ouest, présente un port érigé, et non un port rampant, et ses grains sont plus petits. Cet article présente les 5 groupes de sous-espèces du niébé (Unguiculata, Sesquipedalis, Biflora, Melanophthalma et Textilis), ses origines, ses apports nutritionnels, et sa botanique. Des méthodes de culture, ainsi que les bienfaits pour la santé de cette plante sont également détaillés. Un encart fournit des conseils sur la production de semences de niébé. L'article est également complété par plusieurs recettes utilisant les graines de niébé (aussi appelées doliques), originaires du Nigeria ou du Portugal.

FRUITS OUBLIES N° 79, 20/03/2024, p. 7-14 (8)

réf. 325-056

Production Végétale Maraîchage

Dossier SIVAL : Rétention en eau des sols ; Matériaux biodégradables ; Futur de la bio ; Surveillance des ravageurs

SERÉE Lola / LUNEAU Cédric / BROUILLARD Cécile

Ce dossier revient sur différentes thématiques abordées lors du salon SIVAL. Des essais sont menés pour améliorer la rétention en eau des sols sableux en maraîchage : réduction du travail du sol ; apport de quantités importantes de matière organique (compost/tourbe, bois défibré). Sur la Station expérimentale d'Auray, en Bretagne, différents films biodégradables en maraîchage ont été évalués : les résultats sont variables, mais le facteur déterminant reste l'épaisseur du film. A l'occasion d'une rencontre entre les Interbio Centre, Pays de la Loire et Bretagne, différents experts ont discuté de l'avenir des filières bio ; entre autres sujets, les intervenants estiment que l'application de la loi Egalim devrait favoriser la hausse de la consommation bio en restauration collective. En production végétale, la surveillance des ravageurs peut être optimisée grâce à l'utilisation d'outils connectés, tels que le piège connecté CAP 2020 contre la pyrale du maïs ou encore Trapview contre le puceron cendré.

https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin//user_upload/226_chambre_dagriculture_pays_de_la_loire/Listes-affichage-FE/Agriculture-biologique/Bul-Technibio/Technibio_2025/Technibio_no_116_202503.pdf

TECHNI BIO N° 116, 01/03/2025, p. 4-7 (4)

réf. 325-105

Retour sur les "Microfermes" : Maxi travail, mini revenu, mais le plein de sens ?

KERVENO Yann

Huit ans après une première enquête publiée dans cette même revue, cet article revient sur les microfermes, ces systèmes de maraîchage bio-intensif sur petites surfaces qui se sont développés depuis le début des années 2000. Leur nombre semble stable, même s'il n'existe pas de catégorie dédiée dans les statistiques agricoles. Dans tous les cas, entre le recensement agricole de 2010 et celui de 2020, la catégorie « maraîchage et horticulture » est la seule à avoir

vu le nombre d'exploitations progresser (+ 9 %). Il existe aussi peu de données sur les performances économiques de ces fermes. Une étude finalisée en 2023 et portant sur 42 de ces exploitations a montré une très forte variabilité du revenu disponible produit par actif et par an, avec une moyenne de 14 000 euros. Cette même étude a montré que le chiffre d'affaires n'était pas l'élément-clé pour nombre de ces maraîchers. Reste que ces systèmes demandent une forte quantité de travail : une autre étude a montré qu'il pouvait exister des pics à 100 heures de travail par semaine en période estivale. Pourtant, la mise en place d'outils de planification, la mutualisation ou l'externalisation de certains travaux peuvent aider à libérer du temps, tout en permettant de bons résultats économiques. Quoi qu'il en soit, il n'existe pas de modèle standard de ferme en micro-maraîchage intensif, mais peut-être une démarche type, avec des questions-clés à se poser à certains moments. Cependant, même une microferme bien organisée et économiquement performante peut ne pas perdurer si elle ne répond plus au projet de vie recherché, comme en témoigne un ex-maraîcher qui a arrêté ce mode de production : « je n'étais plus du tout avec ma famille ».

https://www.agrobiosciences.org/IMG/pdf/sesame_n17-avril-2025-mission_agrobiosciences_inrae-web.pdf

SÉSAME N° 17, 01/05/2025, p. 28-31 (4)

réf. 325-087

Les légumes vivaces

FORTIER Jean-Martin

Ce guide détaille les astuces et les conseils de Jean-Martin Fortier, maraîcher québécois qui a mis au point une méthode de production bio-intensive pour petites surfaces, pour réussir la culture de 33 légumes vivaces, c'est-à-dire des plantes qui permettent des récoltes plusieurs années après la mise en terre. Asperge, artichaut, ail des ours, bourrache, cardon, fenouil, oseille, poireau perpétuel, rhubarbe, roquette... Jean-Martin Fortier présente ses techniques, depuis le choix de la variété jusqu'à la récolte, en passant par le semis, la division, le désherbage, le paillage, l'arrosage...

2025, 128 p., éd. ÉDITIONS DELACHAUX ET NIESTLÉ

réf. 325-061

Production Végétale Petits Fruits

Petits fruits : Ne pas avoir les yeux plus gros que le ventre

GRAND Lison

La production de petits fruits est une opportunité de diversifier ses produits en maraîchage et/ou en arboriculture bio. En petits fruits, le principal facteur limitant est le temps de travail lié à la récolte ; le système doit donc être dimensionné pour optimiser la récolte. Les petits fruits préfèrent, en général, les sols filtrants et acides. La période de récolte est comprise entre juin et septembre, et jusqu'à octobre pour certaines variétés de framboises. Il est conseillé de planter avec un espacement sur le rang suffisamment important pour permettre le développement des plants et avec un inter-rang assez large (2 à 4 m) pour le passage des outils. La taille des petits fruits se fait entre fin novembre et février et doit faciliter l'accès aux fruits. Les rendements visés sont les suivants : 1,5 kg/ml (mètre linéaire) en framboises, 1 à 3 kg/plant en groseilles et cassis, 10 kg/plant en mûres et 3 kg/plant en myrtilles.

Production Végétale Plantes Aromatiques et Médicinales

Dossier : Cueillettes sauvages

BIDEAULT Anne / BOUCHER Sandrine / HUDELOT Céline / ET AL.

Le premier article de ce dossier présente plusieurs cueilleurs, en Savoie et dans l'Aude, dont des membres de l'AFC (Association française des professionnels de la cueillette de plantes sauvages). Ces cueilleurs sont reconnus comme des agriculteurs ou des artisans, en fonction de leurs activités : certains cultivent également des terres en plus de la cueillette sauvage, d'autres transforment les plantes cueillies. Le deuxième article prend la forme d'une interview d'un botaniste, herboriste et cueilleur qui s'est consacré aux plantes sauvages dès les années 80. Depuis, le métier de cueilleur est plus répandu et la demande est forte. Cependant, les plantes sauvages diminuent, tant en variété qu'en quantité, principalement en raison de la destruction des écosystèmes provoquée par l'urbanisation, la pollution, l'agriculture... Le troisième article s'intéresse à une ethnobotaniste et cueilleuse professionnelle de plantes sauvages qui travaillent avec des restaurateurs, dont le K'Ozzie (Savoie), donnant ainsi une place plus importante aux plantes sauvages dans la cuisine. Elle veille à récolter peu afin de ne pas nuire à la biodiversité du milieu naturel. L'ethnobotaniste œuvre également à diffuser son savoir à travers la création de jardins ethnobotaniques. Le quatrième article propose une sélection d'espèces de plantes sauvages idéales pour composer un mesclun sauvage, avec une description de leurs feuilles, les lieux où elles peuvent être trouvées, ainsi que des conseils pour les cuisiner. Le dernier article présente quelques recettes pour inclure les plantes sauvages dans l'assiette.

QUATRE SAISONS (LES) N° 272, 01/05/2025, p. 31-45 (14)

réf. 325-045

Le Laurier noble

DARLEY Eric

Cet article présente le laurier noble, aussi appelé laurier sauce, à travers son histoire, sa description botanique et les constituants de son huile essentielle. Sont également décrites ses propriétés alimentaires et médicinales, avec des conseils plus précis concernant son utilisation en cas de surinfection pulmonaire. Le laurier noble peut également être utilisé en élevage, à la fois en prévention et en curatif, pour les pathologies virales, pulmonaires, digestives, articulaires et dermatologiques. En cosmétique, l'huile des baies de laurier peut être utilisée pour fabriquer le savon d'Alep. L'article inclut une recette de fabrication de ce savon à 20 % d'huile de baies de laurier. Un encart présente plusieurs plantes portant également le nom de laurier, à ne pas confondre avec le laurier noble, la plupart ayant des propriétés toxiques ou purgatives.

FRUITS OUBLIES N° 79, 20/03/2024, p. 20-25 (6)

réf. 325-058

Production Végétale Protection Phytosanitaire

CHIPS CO2 : Lutter contre les insectes dans les grains

RIVRY Christine

Dans la Vienne, l'entreprise Chips CO2 propose une solution de désinfection par fumigation au CO2 pour faciliter le stockage des grains, légumineuses, semences, etc. Cette méthode est utilisable en bio et est efficace contre les insectes nuisibles (bruches, charançons, etc.). Le CO2 utilisé est issu de méthanisation. Plusieurs contenants sont possibles : en cellules rondes de 10, 20 ou 30 tonnes ou en conteneurs mobiles, pour un coût de 36 000 à 60 000 €.

<https://www.abiodoc.com/article-payant/>

BIOFIL N° 160, 01/07/2025, p. 47 (1)

réf. 325-009

Efficacité du biocontrôle et impact du climat sur le développement du mildiou en melon : Vers une meilleure connaissance de la maladie

KERDRAON Margaux / FOURNIER Christine

Le mildiou *Pseudoperonospora cubensis* est la maladie du melon la plus problématique en France métropolitaine. La recherche pour approfondir les connaissances autour de cette maladie est restreinte du fait que le mildiou se multiplie uniquement sur du matériel végétal vivant. Le projet GEDUMIL (2021-2023) n'a pas permis d'identifier si l'origine de l'isolat de mildiou joue un rôle dans la virulence de la maladie. Concernant l'impact du climat sur l'installation et le développement de la maladie, les données collectées et le traitement des résultats n'ont pas, à ce jour, abouti à une identification de seuils pouvant expliquer l'apparition des symptômes. Un travail plus approfondi est prévu sur l'analyse de ces données climatiques. L'étude de l'efficacité de produits de biocontrôle montre que l'huile essentielle d'orange douce est intéressante à intégrer dans une stratégie de protection préventive contre le mildiou, seule ou avec du COS-OGA. Elle ne permet cependant pas de remplacer le cuivre dans la stratégie de protection.

<https://www.ctifl.fr/efficacite-du-biocontrrole-et-impact-du-climat-sur-le-developpement-du-mildiou-en-melon-infos-ctifl-405>

INFOS CTIFL N° 405, 01/03/2025, p. 62-67 (6)

réf. 325-109

Panique sur la patate douce

JULLIEN Jérôme

Cet article indique comment lutter, de manière préventive et curative, contre les principaux ennemis de la patate douce (maladies fongiques, viroses et insectes vecteurs). Il aborde aussi d'autres problèmes moins fréquents (acariens, chenilles défoliatrices). Un encart apporte une description de symptômes déclenchés par des maladies fongiques sur la patate douce, afin de poser un diagnostic précoce et d'agir avant la propagation de ces maladies.

QUATRE SAISONS (LES) N° 272, 01/05/2025, p. 24-25 (2)

réf. 325-044

Des solutions agroécologiques prometteuses en maraîchage sous abri froid : Projet COSYNUS et biodiversité fonctionnelle

LASNE Pierre / LAMBION Jérôme / GINEZ Anthony / ET AL.

Le projet COSYNUS explore des solutions résilientes pour réduire les intrants phytosanitaires, en maraîchage sous abri froid. La mise en place d'infrastructures agroécologiques favorise la biodiversité fonctionnelle et la régulation naturelle des ravageurs. La régulation des pucerons et des thrips a été globalement efficace. Le transfert actif d'auxiliaires, bien qu'exigeant en termes de planification, offre une solution rapide, efficace et économique pour la protection des cultures. Les règles de décision éprouvées sur pucerons ont permis de maîtriser la pression. Les acariens tétranyques restent difficiles à maîtriser, nécessitant une amélioration des stratégies de gestion. La combinaison de biodiversité fonctionnelle et de stratégies ciblées réduit les charges d'intrants, mais augmente les charges de main d'œuvre, tout en maintenant des rendements compétitifs.

<https://www.ctifl.fr/des-solutions-agroecologiques-prometteuses-en-maraichage-sous-abri-froid-infos-ctifl-405>

INFOS CTIFL N° 405, 01/03/2025, p. 57-61 (5)

réf. 325-108

Spontaneous flowering vegetation favours hoverflies and parasitoid wasps in apple orchards but has low cascading effects on biological pest control

La végétation à floraison spontanée favorise les syrphes et les guêpes parasitoïdes dans les vergers de pommiers, mais a peu d'effets en cascade sur le contrôle biologique des ravageurs

LAFFON Ludivine / BISCHOFF Armin / BLAYA Romane / ET AL.

Dans les systèmes agricoles, entretenir des ressources florales (notamment la végétation spontanée) peut être une stratégie pour favoriser des auxiliaires de culture et, donc, améliorer la lutte biologique contre les ravageurs. Cette étude a évalué l'effet de la végétation à floraison spontanée sur la régulation des ravageurs, dans 18 vergers de pommiers méditerranéens, situés dans les Bouches-du-Rhône. L'étude s'est focalisée sur deux ravageurs du pommier, *Cydia pomonella* (carpocapse) et *Dysaphis plantaginea* (puceron), et sur deux groupes de leurs ennemis naturels dépendant des ressources florales : les syrphes et les guêpes parasitoïdes. Les fleurs pollinisées par les insectes ont eu un effet positif et significatif sur les syrphes, les guêpes parasitoïdes et les abeilles, mais un effet limité sur la densité de *D. plantaginea* ou *C. pomonella* et sur les dégâts associés. La réduction de l'infestation par *D. plantaginea* a été partiellement influencée par l'abondance des syrphes. De plus, les chercheurs ont observé des effets de la végétation à floraison spontanée sur la régulation des ravageurs et la réduction des dégâts, indépendamment de l'abondance des syrphes et des guêpes parasitoïdes. Ces résultats soulignent l'importance de la conservation des ressources florales pour soutenir la lutte biologique contre les ravageurs du pommier.

<https://doi.org/10.1016/j.agee.2023.108766>

AGRICULTURE, ECOSYSTEMS & ENVIRONMENT N° Volume 359, 01/01/2024, p. 1-10 (10)

réf. 325-036

Vers un indicateur harmonisé pour quantifier l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et les risques associés : Rapport

HUYGHE Christian / AUBERTOT Jean-Noël / GARNAULT Maxime / ET AL.

Depuis 2024, l'indicateur HRI1 (Harmonised Risk Indicator 1) remplace l'indicateur NoDU (Nombre de Doses Unités) dans la Stratégie nationale Ecophyto 2030. A la demande de l'Etat français, INRAE a mené une étude sur la pertinence de cet indicateur. Un cahier des charges général a été proposé pour la construction d'un indicateur de risque harmonisé : reposer sur des connaissances scientifiques ; être aussi simple que possible ; associer les quantités de produits utilisés et les risques toxicologiques. L'indicateur HRI1 fait l'objet de plusieurs critiques : les catégories de risque sont jugées peu discriminantes et discutables ; les poids retenus pour le calcul de l'indicateur ne sont pas étayés par des données scientifiques ; un manque de transparence et de concertation dans son processus d'élaboration est reproché ; etc. Le rapport propose deux perspectives d'évolution de l'indicateur HRI1 : une première qui vise à pallier quelques lacunes de l'indicateur et une deuxième qui modifierait en profondeur l'indicateur, en s'inspirant, notamment, d'indicateurs danois et allemands. Cette nouvelle modalité de calcul est approfondie dans le rapport, avec des résultats concrets simulés. Des recommandations issues de l'étude sont rapportées : mettre en place une base de données européenne ouverte et uniformisée des informations au sujet des substances actives réglementées ; compléter les connaissances sur l'impact des substances actives sur l'ensemble des taxons ; appuyer la recherche sur la toxicité chronique, au-delà de la toxicité aiguë ; accentuer la recherche sur certaines substances à risque peu étudiées (PFAS, perturbateurs endocriniens, etc.) ; réaliser un suivi des métabolites issus de la destruction des pesticides, etc.

<https://hal.inrae.fr/hal-04956205v1/document>

2025, 136 p., éd. INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement)

réf. 325-039

Production Végétale Sol

Les mycorhizes : origine et intérêt en viticulture

HUVER Ophélie

Une mycorhize est une association symbiotique entre un champignon et les racines d'une plante. Cette association est favorable aux deux organismes, elle permet notamment à la plante de mieux absorber les minéraux et l'eau du sol. En viticulture, les mycorhizes présentent de nombreux intérêts pour la vigne : amélioration de l'absorption du phosphore, augmentation du prélèvement d'eau en cas de stress hydrique, protection contre les pathogènes du sol, structuration du sol par le réseau de filaments. Pour favoriser ces mycorhizes, il faudrait limiter le travail du sol et maintenir un certain enherbement ; l'agroforesterie pourrait être également favorable.

https://opera-connaissances.chambres-agriculture.fr/doc_num.php?explnum_id=219431

REPÈRES TECH&BIO N° Juillet 2025, 01/07/2025, p. 1-5 (5)

réf. 325-022

Retour sur une traque aux innovations en agriculture biologique de conservation

POURIAS Jeanne

Lancé en 2024 par la Chambre d'agriculture de Bretagne, le projet Master expérimente des méthodes de réduction du travail du sol en agriculture biologique. Une enquête a été menée auprès de 14 fermes bio, en France, et a permis de mettre en évidence des pratiques innovantes et variées : semis de trèfle dans une céréale d'hiver pour contrôler les adventices ; combinaison d'un broyage et d'un scalpage pour détruire les couverts sans labourer ; etc. Ces pratiques ont l'avantage, en général, de diminuer le temps de travail et les charges de carburant. En revanche, elles demandent une adaptation du système (nouvelle rotation de cultures, implantation de couverts, etc.) et, surtout, elles exigent de nouveaux matériels agricoles.

https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin//user_upload/226_chambre_dagriculture_pays_de_la_loire/Listes-affichage-FE/Agriculture-biologique/Bul-Technibio/Technibio_2025/Technibio_no_116_202503.pdf

TECHNI BIO N° 116, 01/03/2025, p. 8-9 (2)

réf. 325-106

Production Végétale Viticulture

Domaine Paul Meunier : « Les systèmes les plus robustes sont les plus diversifiés ! »

ROSE Frédérique

Le Domaine Paul Meunier, dans les Pyrénées Orientales, comprend 15 ha, dont 9,5 ha de vignes. Le Domaine est en bio, avec une production de 15 000 bouteilles par an. Pour améliorer la résilience des vignes, des arbres (oliviers et pistachiers) et des haies ont été plantés dans et autour des parcelles. Une sous-soleuse permet de casser les racines des garrigues à proximité des vignes. L'eau est stockée et infiltrée dans des noues et des petits fossés. Plusieurs interactions avec des animaux sont testées : travail du sol avec un cheval et pâturage hivernal des vignes par des ânes. En 2025, une parcelle a été plantée avec une faible densité de vignes (1 600 pieds/ha), afin de limiter la concurrence hydrique entre les pieds et de faciliter le passage des engins. 10 t/ha de fumier amendent les parcelles, une année sur deux. Les vendanges sont manuelles. Une gamme diversifiée de vins est produite : vin rouge, blanc, doux, oxydatif, etc.

<https://www.abiodoc.com/article-payant/>

VITISBIO N° 28, 01/07/2025, p. 52-56 (5)

réf. 325-011

Fermentations indigènes : Les points clés pour les sécuriser

ROSE Frédérique

En vinification, l'utilisation de levures indigènes permet de gagner en autonomie. Selon Isabelle Masneuf-Pomarede, chercheuse à Bordeaux Sciences Agro, les levures fermentaires comme *Saccharomyces cerevisiae* sont très peu présentes à la surface des raisins. Différentes levures sont naturellement présentes dans les caves, et notamment dans les cuves. En phase

préfermentaire, *Saccharomyces cerevisiae* est minoritaire, puis sa population augmente rapidement (avec plus ou moins de souches différentes), ce qui démarre la fermentation. En général, les fermentations indigènes sont plus lentes. Pour sécuriser le démarrage des fermentations indigènes, il est possible de s'appuyer sur un pied de cuve, avec du jus de raisin mûr, pas trop acide et maintenu à 28-30 °C. Ensuite, un contrôle de la température permet le bon démarrage de la fermentation alcoolique : 16-18°C en blanc, 18-20°C en rouge. La température peut ensuite augmenter progressivement. Sur le domaine biodynamique du Château Peybonhomme-les-Tours, en Gironde, toutes les levures sont indigènes. Depuis 2023, les fermentations sont assurées avec des pieds de cuve.

<https://www.abiodoc.com/article-payant/>

VITISBIO N° 28, 01/07/2025, p. 63-65 (3)

réf. 325-013

Fiche technique : Fabrication de vinaigre

RECOUVROT Mathilde

Cette fiche technique fournit une définition du vinaigre, ainsi que sa teneur en alcool résiduel et en acide acétique en fonction du type de vinaigre. Elle apporte également une description de la méthode traditionnelle « Orléanaise » de fabrication du vinaigre en deux étapes : l'acétification de l'alcool, puis l'affinage du vinaigre. Pour finir, cette fiche technique présente 3 défauts du vinaigre avec les actions préventives à effectuer et les actions correctives, si elles existent.

<https://docs.bio-occitanie.org/wp-content/uploads/2025/06/Fiche-technique-vinaigre.pdf>

2023, 7 p., éd. BIO 46

réf. 325-065

Interview : L'innovation testée en collectif pour réduire les intrants en viticulture

CUEGNIET Antoine

Dans le Maine et Loire, le Domaine des Roseraies est une exploitation viticole bio, comprenant 15 ha de vignes. La pratique de semis de couverts végétaux a été généralisée dans les vignes. Le domaine produit des vins naturels avec très peu d'intrants. La ferme est impliquée dans un groupe de viticulteurs locaux qui cherchent de nouvelles méthodes de protection de la vigne, notamment dans l'objectif de réduire l'usage du cuivre et du soufre. Actuellement, des essais sont menés avec un scanner pH-redox-conductivité, ces paramètres pouvant jouer un rôle sur la vulnérabilité des vignes au mildiou.

[https://pays-de-la-loire.chambres-](https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin//user_upload/226_chambre_dagriculture_pays_de_la_loire/Listes-affichage-FE/Agriculture-biologique/Bul-Technibio/Technibio_2025/Technibio_no_116_202503.pdf)

[agriculture.fr/fileadmin//user_upload/226_chambre_dagriculture_pays_de_la_loire/Listes-](https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin//user_upload/226_chambre_dagriculture_pays_de_la_loire/Listes-affichage-FE/Agriculture-biologique/Bul-Technibio/Technibio_2025/Technibio_no_116_202503.pdf)

[affichage-FE/Agriculture-biologique/Bul-](https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin//user_upload/226_chambre_dagriculture_pays_de_la_loire/Listes-affichage-FE/Agriculture-biologique/Bul-Technibio/Technibio_2025/Technibio_no_116_202503.pdf)

[Technibio/Technibio_2025/Technibio_no_116_202503.pdf](https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin//user_upload/226_chambre_dagriculture_pays_de_la_loire/Listes-affichage-FE/Agriculture-biologique/Bul-Technibio/Technibio_2025/Technibio_no_116_202503.pdf)

TECHNI BIO N° 116, 01/03/2025, p. 10 (1)

réf. 325-107

Millésime 2023 : Enquête sur les rendements en viticulture Bio en Nouvelle-Aquitaine

VIGNERONS BIO NOUVELLE-AQUITAINE

En 2024, une enquête a été réalisée auprès de 149 viticulteurs bio, adhérents de Vignerons Bio Nouvelle-Aquitaine, par rapport aux rendements en viticulture bio en 2023. Ces domaines, à 77 % en Gironde, comprenaient une surface de 27 ha en moyenne, pour une production totale de 633 références de vins. Le rendement moyen était de 31 hL/ha en 2023 (contre 36 hL/ha, en moyenne, sur les 10 dernières années). Cette faible production s'explique notamment par une forte pression des maladies (mildiou, black rot) en 2023 ; plus de 25 % des répondants ont utilisé plus de 4 kg de cuivre/ha. Les rendements bio de 4 AOC spécifiques sont présentés : Bergerac Duras, Castillon, Côtes de Bordeaux Blaye rouge et Irouléguy.

<https://www.vigneronsbionouvelleaquitaine.fr/economie/>

2024, 19 p., éd. VIGNERONS BIO NOUVELLE-AQUITAINE

réf. 325-024

Pepvitibio : Production de plants greffés-soudés de vigne dans le respect du cahier des charges AB

PIERRE Lucie

Le projet Pepvitibio, porté par la Chambre d'agriculture du Var, vise à développer la production de plants bio de vigne. Bio en Grand Est et les Pépinières Hebinger participent à ce projet, en plus de 7 autres pépinières françaises. Les essais sont divisés en trois principaux pôles : production de vignes-mères de porte-greffes, atelier de greffage/paraffinage, pépinière de plants greffés-soudés. La production de vignes-mères est compliquée du fait de la gestion de l'enherbement. Les pépinières utilisent notamment la méthode de vigne-mère de porte-greffe sur table, qui améliore la qualité des plants mais avec un coût de production plus élevé. En atelier, la paraffine hormonée, habituellement utilisée en conventionnel, peut être remplacée par de la cire d'abeille ou de la paraffine sans hormones, ce qui rallonge de deux jours le temps de chauffe. En pépinière, l'enjeu principal est la gestion des bioagresseurs : mildiou, flavescence dorée, etc. Un guide technique est en cours de publication.

LES LETTRES AB - MAGAZINE DES PRODUCTEURS BIO DU GRAND EST N° 75,
01/05/2025, p. 7-8 (2)

réf. 325-090

Variétés résistantes : Réussir à préserver ce bien commun

ROSE Frédérique

En France, en 2024, on comptait 32 variétés de vigne résistantes de nouvelle génération. Selon le réseau d'observation Oscar, seul 1% du vignoble français était concerné par ces variétés en 2025, dont 841 ha de floréal et 841 ha de souvignier gris. Les variétés résistantes sont, en général, résistantes au mildiou et/ou à l'oïdium. Le projet Vitae, d'Inrae de Bordeaux, vise à développer des variétés résistantes à la flavescence dorée et au black rot. Le projet Levier, issu du programme Parsada, étudie la capacité de certaines variétés à ralentir la propagation des maladies (présence de poils, de cire, etc.). Concernant les gènes de résistance, quasiment tous ont été contournés par la maladie dans au moins une parcelle en Europe ; néanmoins, ces contournements sont, pour la plupart, ponctuels et localisés sur quelques rares parcelles. Dans le cas où un contournement a été identifié, l'IFV et Inrae préconisent de traiter, l'année suivante,

la vigne comme une variété sensible, afin de limiter la propagation du champignon variant, voire directement en post-vendange. Des études sont menées à Inrae de Bordeaux pour déterminer les stratégies territoriales les plus efficaces pour garantir la durabilité des gènes de résistance. Vincent Couche, viticulteur bio sur 15 ha en Champagne et sur 30 ha en Côte d'Or, a testé deux variétés résistantes : voltis et floréal.

<https://www.abiodoc.com/article-payant/>

VITISBIO N° 28, 01/07/2025, p. 58-62 (5)

réf. 325-012

Recherche et Système Spécifique Agroforesterie

La vigne vue comme culture associée : Diversité dans la vitiforesterie: Pour Jürg Strauss, c'est plus que des arbres dans le vignoble

LÜTOLD Jeremias

En Suisse, le domaine bio Strauss Bioagrikultur comprend 12 ha de fruits et de vignes. Différentes espèces d'arbres (noisetiers, noyers, etc.) et de cultures secondaires (maïs doux, épeautre, etc.) ont été intégrées dans ou entre les lignes de vigne. Le domaine fait partie du projet de recherche et développement vitiforestier du FiBL « Vitiforst », dirigé par Linnéa Hauenstein. Ce projet s'intéresse notamment à la résilience face au climat des systèmes vitiforestiers. Sur le domaine Strauss Bioagrikultur, ce système a permis de diversifier les productions tout en réduisant les intrants.

<https://www.bioactualites.ch/fileadmin/documents/bafr/magazine/archives/2025/ba-f-2025-01-ar.pdf>

BIOACTUALITÉS N° 1/25, 14/02/2025, p. 13-15 (3)

réf. 325-017

Pâturage dans les vergers : Comprendre l'écorçage et l'abroutissement

ROSE Frédérique

En cas de pâturage d'un verger par des ovins, pourquoi ces animaux peuvent ou non se mettre à écorcer les arbres fruitiers ou à consommer leurs feuilles ? Les retours d'expériences montrent que les comportements d'écorçage ou d'abroutissement restent mal compris. « L'écorçage des fruitiers par les brebis peut se produire de manière soudaine, massive et inexplicable après plusieurs semaines de pâturage dans le verger sans incident », témoigne un salarié du FiBL France en charge du projet Ecorce, conduit de 2021 à 2023 et visant à étudier la cohabitation de l'élevage ovin et de l'arboriculture. Or, en l'absence de réponses claires, il est difficile de mettre en place les mesures préventives adaptées ; et la recherche doit aussi mieux comprendre les réponses de l'arbre face à ces comportements.

<https://www.abiodoc.com/article-payant/>

BIOFIL N° 160, 01/07/2025, p. 40-41 (2)

réf. 325-097

Élevage - Agroforesterie fourragère

RIPOCHE Frédéric

L'agroforesterie présente plusieurs avantages en élevage de ruminants : biodiversité, stockage de carbone, effet brise-vent, ombre et apport de fourrages. Depuis 12 ans, à l'INRAE de Lusignan, dans la Vienne, un travail est conduit sur l'agroforesterie et le pâturage d'arbres (par des bovins lait), avec plusieurs espèces végétales testées, taillées à plusieurs hauteurs (ex. 50 ou 80 cm) pour faciliter un pâturage direct par les animaux. Ces derniers peuvent brouter les arbres librement en période de sécheresse. Les vaches n'ayant eu accès aux arbres que depuis 2020, seules des tendances commencent à se dégager, montrant l'intérêt de ce type de fourrage complémentaire. Adrien Messéan, éleveur de bovins allaitants bio dans l'Aisne, développe l'agroforesterie sur son exploitation depuis une vingtaine d'années, avec la plantation de haies fourragères, taillées entre 1,5 et 2 m de haut. Le troupeau a accès à cette ressource en permanence pendant la période de pâturage, en complément de l'herbe. Aujourd'hui, en cas de sécheresse, ce producteur n'a plus besoin de déstocker pour nourrir ses animaux : les haies pâturées suffisent pour compenser le manque d'herbe avec, si besoin, l'affouragement fait au pré avec des branches d'arbres taillées en bordure de bois et mises à disposition des bovins.

<https://www.abiodoc.com/article-payant/>

BIOFIL N° 160, 01/07/2025, p. 42-47 (6)

réf. 325-098

Recherche et Système Spécifique Recherche

Coexistence et confrontation des exploitations bio et non bio dans le territoire du Conflent, Pyrénées Orientales

TOMASINI Juliette

Le projet de recherche Defibio analyse les évolutions de l'agriculture biologique en Occitanie. Ce mémoire de stage a permis d'étudier la coexistence entre agriculture bio et conventionnelle dans le territoire du Conflent, dans les Pyrénées Orientales. L'étude se base sur une analyse bibliographique et sur 29 entretiens semi-directifs auprès d'agriculteurs du Conflent, dont 19 en bio. L'analyse des entretiens met en évidence un réseau de relations complexes entre les différents acteurs, bio et non bio, avec des trajectoires et des stratégies diverses. Le principal enjeu de ces relations est le partage et l'accès aux différentes ressources. Une typologie des formes d'écologisation des pratiques des exploitations agricoles en Conflent a été établie.

https://hal.inrae.fr/hal-04719849v1/file/TomasiniSierra_M%C3%A9moireM2GEMO.pdf

2024, 105 p., éd. INRAE - Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

réf. 325-115

Vie Professionnelle Annuaire

Les bonnes adresses bio Rhône et Loire : 2025-2026

AGRIBIO RHÔNE & LOIRE

Ce guide, édité chaque année par AGRIBIO Rhône & Loire, fournit au consommateur des adresses où il pourra se procurer des produits issus de l'agriculture biologique des départements du Rhône et de la Loire. Il indique les coordonnées de producteurs, d'artisans et de magasins bio, ainsi que les AMAP, les marchés...

https://agribio-rhone Loire.fr/wp-content/uploads/guide-bio_2025-2026_web.pdf

2025, 68 p., éd. AGRIBIO RHÔNE & LOIRE

réf. 325-070

Vie Professionnelle Economie

Bien manger : La « sécu » alimentaire fait des émules

GOUGIS Lise

Les crises récentes (Covid, inflation) ont révélé des failles de notre système alimentaire avec, d'un côté, des agriculteurs qui ont du mal à vivre de leur travail et, de l'autre, une difficulté à nourrir tout le monde correctement. Face à ce constat, de plus en plus d'acteurs agissent autour de la notion de sécurité alimentaire, avec le même objectif de garantir un accès universel à des aliments sains tout en favorisant la consommation de produits durables et locaux. Ainsi, la ville de Montpellier a mis en place, en février 2023, un système de caisse alimentaire pour 400 personnes : chacun cotise, tous les mois, entre 1 et 150 € selon ses moyens et reçoit 100 MonA, une monnaie numérique qui permet de régler ses achats alimentaires dans une cinquantaine de points de vente. Des initiatives de ce type se développent à Lyon, Marseille, Toulouse, Grenoble ou encore à Cadenet, dans le Vaucluse. Une expérience à l'échelle du département est même conduite en Gironde. D'autres démarches existent, comme la mise en place d'un chèque alimentaire, pour 500 habitants de Montreuil, de 50 euros par mois, doublés pour des achats de produits bio ou encore de fruits et légumes. Ces expériences montrent qu'il est possible d'aller au-delà de l'actuel système d'aide alimentaire, insuffisant. Reste que cette idée de sécurité alimentaire peine à s'imposer au niveau national, alors qu'un tel système pourrait être source d'économies, chiffrées à 19 milliards d'euros dans le cadre d'une étude de 2024 conduite par 4 associations, dont le Secours Catholique et Solidarité Paysans.

QUE CHOISIR N° 642, 01/01/2025, p. 53-55 (3)

réf. 325-074

Deux nouveaux indicateurs complètent l'Ipampa

PRUILH Costie

Pour compléter les indicateurs publiés annuellement par l'interprofession laitière (Ipampa, avec des indices calculés chaque mois), deux nouveaux indicateurs, non indicés, ont été créés. Ces derniers donnent des indications sur les travaux par tiers, les fermages, les salaires, les charges supplétives du travail et du foncier, etc. Entre 2022-2023 et 2023-2024, pour les bio de plaine,

les charges comptables indicées ont baissé de 4,50 %, tandis que les charges non indicées ont augmenté (+3 % et +4,2 % pour les 2 indicateurs).

REUSSIR LAIT N° 399, 01/03/2025, p. 14 (1)

réf. 325-043

Revenus 2023 de l'agriculture biologique en Pays de la Loire

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES PAYS DE LA LOIRE

En 2025, la Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire a édité, avec différents partenaires, les résultats d'une enquête sur les revenus des fermes bio de la région. L'étude s'est basée sur les résultats comptables 2023 de 1033 exploitations bio, soit 24 % des fermes bio régionales. Les résultats de l'étude sont présentés par production : bovins lait, bovins viande, poules pondeuses, volailles de chair, grandes cultures, maraîchage et viticulture. D'une manière générale, l'EBE moyen a augmenté et s'élève, en 2023, à 56 300 €/UTA, avec néanmoins une baisse de l'EBE en grandes cultures bio. En moyenne, une exploitation bio comprend 1,6 UTA ; 2,4 UTH et une SAU de 62 ha/UTA.

https://opera-connaissances.chambres-agriculture.fr/doc_num.php?explnum_id=214048

2025, 44 p., éd. CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE DES PAYS DE LA LOIRE

réf. 325-101

Sécurité alimentaire : Faire bloc pour constituer des stocks ?

PÉAN Valérie

Pratique en place de tout temps, le stockage de denrées alimentaires est une réponse face aux risques de pénuries alimentaires. Mais, cela représente un coût ou encore une immobilisation de valeurs. La crise des surstocks alimentaires des années 70 en Europe, liés à la PAC, ou encore la libéralisation des échanges agricoles internationaux ont amené à voir les stocks publics comme le « mal absolu » pour nombre de pays occidentaux. Des règles internationales limitant ces stocks publics ont été émises, au détriment des pays du sud. En effet, ces derniers doivent faire face à de forts enjeux d'insécurité alimentaire et constituer des stocks, qui plus est achetés auprès des producteurs du pays, est un levier d'action important pour limiter les crises alimentaires tout en consolidant le tissu agricole national. De même, certains grands pays sont obligés de stocker, à l'image de l'Inde pour le riz : en cas de crise, les marchés internationaux ne pourraient pas répondre aux besoins. Le contexte actuel de crises climatique, sanitaire et de conflits amène à faire évoluer les mentalités. De plus en plus de pays, notamment occidentaux, réfléchissent à la constitution de stocks sur leur territoire. Ce n'est plus un sujet tabou dans certaines instances mondiales, comme l'Union européenne. Des pays comme la Suisse ou encore la Finlande poussent leurs populations à constituer des réserves alimentaires représentant plusieurs jours de consommation. « Des signaux faibles mais qui révèlent une vraie peur de manquer ».

https://www.agrobiosciences.org/IMG/pdf/sesame_n17-avril-2025-mission_agrobiosciences_inrae-web.pdf

SÉSAME N° 17, 01/05/2025, p. 16-21 (6)

réf. 325-089

Vie Professionnelle Etranger

Aviculture : A Thierrens, des frères coqs en pâte

BERBAIN Claire

La ferme bio suisse présentée dans cet article comprend 40 ha de cultures et un atelier avicole de 4 000 frères coqs. La réglementation bio suisse obligera, à partir du 1er janvier 2026, à engraisser les poussins mâles bio de souche pondeuse, au lieu de les mettre à mort directement. Dans ce contexte, la ferme s'est spécialisée dans l'élevage de frères coqs. Les poussins mâles arrivent dans le bâtiment quelques heures après leur éclosion. Pour une croissance optimale, les poussins reçoivent de l'alimentation 4 à 5 fois par jour les premiers jours, dans des bâtiments chauffés à 36°C. Les frères coqs pèsent 1,1 kg, en moyenne, au bout de 60 jours. Ils ont été valorisés à 11,78 francs suisses/kg en 2024, en moyenne. Le projet « Biohahn », porté par le FiBL et soutenu par Bio Suisse, suit le développement de cette filière de frères coqs bio.

<https://www.bioactualites.ch/fileadmin/documents/bafr/magazine/archives/2025/ba-f-2025-01-ar.pdf>

BIOACTUALITÉS N° 1/25, 14/02/2025, p. 20-21 (2)

réf. 325-016

Bienvenue, Vert2terre !

BATTHEU-NOIRFALISE Caroline

En Wallonie (Belgique), Jean Lemaire cultive 150 variétés de légumes et d'arbustes à petits fruits et élève 200 poules pondeuses en bio sur son exploitation. Il utilise certaines pratiques biodynamiques pour son activité maraîchère et associe ses légumes pour favoriser leur développement et renforcer leur résilience. Son système en polyculture-élevage est autonome en fertilisants grâce au fumier de ses poules. Les légumes sont vendus au magasin de la ferme, où sont également proposés des fromages, des fruits et des jus provenant d'autres producteurs. La gamme de légumes disponibles est diversifiée tout au long de l'année grâce à la collaboration de Jean Lemaire avec d'autres maraîchers bio locaux.

<https://www.abiodoc.com/article-payant/>

VALERIANE N° 173, 01/05/2025, p. 58-59 (2)

réf. 325-069

Bio en Allemagne : une croissance solide mais des marges sous pression

ECOZEPT

En Allemagne, les GSA (Grandes Surfaces Alimentaires) génèrent plus des deux tiers du chiffre d'affaires bio. L'offre bio a fortement progressé dans le pays depuis quelques années, notamment à travers les MDD bio de la GSA. Les magasins « Drogeriemärkte », spécialisés dans les produits secs bio, ainsi que dans les produits d'entretien et d'hygiène, affichent la plus forte progression parmi tous les canaux de distribution avec près de 20 % de croissance depuis 2023. Ils détenaient 16 % des parts de marché bio en 2024, avec un chiffre d'affaires bio de 1,84 milliard d'euros. Dans ce contexte positif, les produits d'épicerie sèche, ainsi que les produits laitiers alternatifs (laits végétaux...) et les substituts de viande bio connaissent une belle évolution. Les consommateurs allemands montrent un intérêt croissant pour les produits vegan,

bio et équitables, ainsi que pour les produits locaux et de saison. Malgré le dynamisme du marché bio allemand, le contexte politique rend son avenir incertain...

BIO LINEAIRES N° 118, 01/05/2025, p. 25-27 (2)

réf. 325-049

La bio au Canada : Supermarchés santé Avril Québec, les coulisses d'une enseigne bio à mission

DENAN Jean-Marc

Au Québec, 45 % des ventes de produits bio sont réalisées en supermarchés généralistes et 29 % sont réalisées en magasins spécialisés bio. Cet article retranscrit un entretien avec le président de la chaîne de magasins spécialisés bio Avril. Créé en 1995, le réseau compte 13 supermarchés santé en 2025, chacun disposant d'un bistrot où peuvent être testés de nombreux produits vendus dans le magasin.

BIO LINEAIRES N° 118, 01/05/2025, p. 31 (1)

réf. 325-050

Les grandes porcheries sont plus performantes

SCHULTE René

Une étude suisse, dont les résultats ont été publiés initialement en 2024 et portant sur l'analyse de la performance économique de dix fermes suisses d'engraissement de porcs biologiques en filière longue, montre que ces élevages peuvent être performants, mais pas dans tous les cas. En effet, six des dix élevages étudiés ont pu se maintenir sur le plan économique malgré des prix de revient plus élevés. Ceci s'explique par de meilleures marges brutes et une bonne valorisation du travail. La situation a été plus difficile pour les fermes les plus petites. La vente directe peut être une solution pour ces fermes. Par ailleurs, pour améliorer la stabilité du marché, les auteurs de l'étude recommandent de meilleures collaborations sur la chaîne de valeurs.

<https://www.bioactualites.ch/fileadmin/documents/bafr/magazine/archives/2025/ba-f-2025-01-ar.pdf>

BIOACTUALITÉS N° 1/25, 14/02/2025, p. 18-19 (2)

réf. 325-093

Sélection végétale : Un nouveau centre renforce le développement variétal

ERFURT Katrin / MESSMER Monika / VÖLKLE Herbert / ET AL.

Dans le cadre de sa stratégie nationale pour renforcer la sélection végétale, la Suisse s'est dotée, en octobre 2024, d'un centre dédié (le Swiss Plant Breeding Center, SPBC). Ce centre a notamment pour objectif de soutenir des projets novateurs en la matière et d'accélérer le transfert entre la recherche et les entreprises suisses de sélection. Le but est d'augmenter le nombre de variétés disponibles, à la fois robustes et adaptées aux divers contextes du pays. Un autre objectif est de mieux répondre aux demandes des producteurs biologiques, d'autant que la sélection en AB demande un important investissement en temps (de l'ordre de 10 ans) et en argent, avant même d'envisager une phase de multiplication et de commercialisation. De plus, s'adapter au changement climatique impose de changer de paradigmes, en particulier en bio,

comme celui de ne plus rechercher des rendements records mais plutôt des variétés permettant des récoltes stables, malgré les aléas météorologiques, ou encore le développement de la culture simultanée, en mélange, de plusieurs espèces ou variétés. Or, sélectionner des variétés adaptées à la conduite en association est un vrai défi. Développer la sélection pose aussi la question du financement de cette dernière et de l'articulation à trouver entre fonds publics et privés, issus d'entreprises ou de fondations. Dans tous les cas, l'enjeu est d'importance dans un contexte où l'utilisation en bio de semences conventionnelles est de plus en plus contrainte, d'autant plus que l'Union européenne prévoit, à partir de 2037, la fin des dérogations pour l'utilisation de semences conventionnelles.

<https://www.bioactualites.ch/fileadmin/documents/bafr/magazine/archives/2025/ba-f-2025-01-ar.pdf>

BIOACTUALITÉS N° 1/25, 14/02/2025, p. 6-12 (7)

réf. 325-094

Vie Professionnelle Organisation de l'Agriculture Biologique

Pour un monde plus Bio : Rapport d'activité Agence BIO 2024

AGENCE BIO

L'Agence BIO, créée en 2001, est d'abord chargée de promouvoir l'alimentation et l'agriculture biologiques auprès des citoyens-consommateurs. Elle a aussi pour missions de collecter, analyser et partager les données sur la consommation et sur la production bio et de soutenir des projets de filières visant à consolider et à développer l'agriculture biologique. En 2024, l'Agence BIO a soutenu 26 nouveaux projets (contre 19 en 2023), par le biais du Fonds Avenir Bio. Au sommaire de ce rapport d'activité : - Qu'est-ce que l'Agence BIO ? ; - L'Agence BIO, la référence pour les décideurs publics et les parties prenantes ; - Les temps forts de l'année ; - Porter la voix du bio ; - Produire et partager les données bio ; - Construire les filières bio de la fourche à la fourchette ; - Une gestion responsable.

<https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2025/05/AB-RAPPORT-2024-210x260-BAG-DEF.pdf>

https://abiodoc.docressources.fr/doc_num.php?explnum_id=7503

2025, 21 p., éd. AGENCE BIO (Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique)

réf. 325-060

Assemblée générale de l'Itab : "Une dynamique fructueuse"

RIVRY Christine

Interviewés à l'occasion de l'assemblée générale 2025 de l'ITAB, le président et le directeur de cet institut technique dédié à la bio reviennent sur la situation de ce dernier, sur ses priorités de travail, ainsi que sur le renforcement de ses partenariats. L'objectif est de toujours mieux répondre aux besoins de recherches pour la bio en France et de s'assurer que l'ITAB continue de jouer un rôle moteur dans la construction de modèles agricole durables, en phase avec les enjeux écologiques et sociétaux.

<https://www.abiodoc.com/article-payant/>

BIOFIL N° 161, 01/09/2025, p. 9-10 (2)

réf. 325-063

Vie Professionnelle Politique Agricole

Chemin de transition pour atteindre le scénario "La Bio sur toutes les tables" à l'horizon 2040 en France

MORA Olivier / OLLIVIER Guillaume / BELLON Stéphane / ET AL.

Le projet européen OrganicTargets4EU élabore des scénarios de développement, permettant d'atteindre 25 % de la SAU européenne en bio à l'horizon 2040, comme prévu dans la stratégie Farm to Fork. Un de ces scénarios, intitulé « La Bio sur toutes les tables », a fait l'objet d'un travail de l'ITAB et d'INRAE, dans le but de construire un chemin de transition crédible pour la France, permettant d'atteindre cet objectif. Le scénario « La Bio sur toutes les tables » est un scénario ambitieux, qui envisage une hausse importante de la consommation de bio d'ici 2040, via tous les circuits de commercialisation (restauration collective, grandes surfaces, vente directe, etc.). Dans ce scénario, la bio est perçue positivement par la société et les acteurs de la filière, pour ses intérêts écologiques notamment. Le chemin de transition construit par l'ITAB et INRAE est échelonné sur plusieurs années et met en avant un grand nombre de leviers d'action, dont, entre autres : reconnaissance des bienfaits de la bio sur la santé et l'environnement ; mise en place d'une TVA différenciée sur les produits à faible impact ; mise en place d'un système de Paiements des Services Environnementaux (PSE) ; part minimale obligatoire de vente de produits bio en grandes surfaces ; etc.

[https://hal.inrae.fr/hal-](https://hal.inrae.fr/hal-05098683v1/file/Rapport%20Chemin%20de%20transition%20Bio%20France%20-%20OrganicTargets4EU%20-%20Avec%20Annexes%2004.06.25.pdf)

[05098683v1/file/Rapport%20Chemin%20de%20transition%20Bio%20France%20-%20OrganicTargets4EU%20-%20Avec%20Annexes%2004.06.25.pdf](https://hal.inrae.fr/hal-05098683v1/file/Rapport%20Chemin%20de%20transition%20Bio%20France%20-%20OrganicTargets4EU%20-%20Avec%20Annexes%2004.06.25.pdf)

2025, 43 p., éd. INRAE - Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement / ITAB (Institut de l'agriculture et de l'alimentation biologiques)

réf. 325-111

Le crédit d'impôt (CI) en faveur de l'agriculture biologique

CHASTAING Séverine / MARSOLLIER Céline / LEBEAU Noëllie

En 2025, les exploitations agricoles dont au moins 40 % des recettes relèvent du mode de production biologique ont accès à un crédit d'impôt, pouvant s'élever à 4 500€. Ce document détaille les conditions d'accès à ce crédit d'impôt, les possibilités de cumul avec les aides PAC,

les spécificités des GAEC, etc. Des tableaux comptables de cas concrets sont présentés pour mieux visualiser ces procédures.

https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/251_chambre_regionale_dagriculture_nouvelle-aquitaine/PRODUIRE/AB/FLASH_CREDIT_D_IMPOT_2025_VF.pdf

2025, 14 p., éd. CHAMBRES D'AGRICULTURE DE NOUVELLE-AQUITAINE

réf. 325-026

Dossier : En finir avec la surmécanisation

VAYSSE Clémentine / CHAPELLE Sophie / GODET Gilbert / ET AL.

Un des axes-clés des politiques publiques françaises en faveur de l'agriculture est l'appui à l'investissement, via des aides à l'achat (mais pour des matériels toujours plus gros, plus techniques, voire robotisés, parfois loin de certains besoins), et via une fiscalisation qui incite à investir pour payer moins d'impôts ou de cotisations. Pourtant, malgré l'imaginaire actuel, la mécanisation n'était pas forcément vue du meilleur œil après-guerre : risque de dépendance aux matériels américains ou au pétrole, risque pour les sols, risque de spécialisation des fermes... Or, le constat est là : l'idée que la technique et la machine sont la solution et que refuser de toujours plus s'équiper est le signe que « l'on décline l'offre du progrès et de la réussite » domine, portée par des équipementiers très actifs en matière de marketing, notamment auprès des futurs agriculteurs. Pourtant, les conséquences sont très loin d'être toutes positives : surendettement, agrandissement des fermes synonyme de baisse de vitalité des territoires ruraux ou encore de reprises de plus en plus difficiles des fermes, surconsommation des ressources... Des alternatives existent, entre l'achat collectif de matériels en Cuma et l'auto-fabrication de son équipement, pour des fermes plus durables, mais il faudrait en finir avec la surmécanisation et son imaginaire.

CAMPAGNES SOLIDAIRES N° 415, 01/04/2025, p. I-VIII (8)

réf. 325-038

Future PAC : Comment plaider la légitime dépense ?

PÉAN Valérie

À peine l'actuelle Politique Agricole Commune (PAC) a-t-elle été adoptée en 2021 et mise en œuvre depuis 2023 que, déjà, les débats portent sur sa révision, à partir de 2028. Entretemps, de nombreux événements ont entraîné une revue à la baisse de ses ambitions de départ relatives au Green Deal, le Pacte vert en français, et à son volet agricole « De la ferme à la fourchette ». Ainsi, des inflexions notables sont apparues dans le discours des instances communautaires. Cet article, basé sur un entretien mené avec l'eurodéputé Christophe Clergeau, a pour but de débusquer ce que signifient concrètement ces glissements de langage pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement de l'Union Européenne. Pour Christophe Clergeau, il est essentiel de miser sur la santé afin de relégitimer la PAC et son niveau de dépenses.

https://www.agrobiosciences.org/IMG/pdf/sesame_n17-avril-2025-mission_agrobiosciences_inrae-web.pdf

SÉSAME N° 17, 01/05/2025, p. 42-45 (4)

réf. 325-084

Guide des aides pour les exploitations en agriculture biologique : Année 2025

CHAMBRES D'AGRICULTURE DE NOUVELLE-AQUITAINE

Les Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine ont édité un guide des aides pour l'agriculture biologique, sur la base des éléments disponibles en mars 2025. Ce guide détaille notamment les aides à la conversion (CAB), l'écoringime par la voie de la certification AB, l'aide aux veaux sous la mère et veaux biologiques (VSLM), le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique et l'exonération de taxe foncière.

https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/251_chambre_regionale_dagriculture_nouvelle-aquitaine/PRODUIRE/AB/Guide_des_aides_bio_2025_VF.pdf

2025, 9 p., éd. CHAMBRES D'AGRICULTURE DE NOUVELLE-AQUITAINE

réf. 325-027

Municipales 2026 : Recommandations pour un accès digne à l'alimentation durable et de qualité pour toutes et tous

SECOURS CATHOLIQUE / RESEAU CIVAM / FEDERATION FRANÇAISE DES
DIABETIQUES / ET AL.

En vue des élections municipales et face à l'augmentation de la précarité agricole et alimentaire, le Secours Catholique et ses partenaires proposent 10 recommandations pour favoriser un accès digne à une alimentation durable et de qualité pour toutes et tous, accompagnées d'exemples d'actions mises en place dans différentes villes de France : 1 - Créer du lien de la fourche à la fourchette ; 2 - Proposer une alimentation plus saine et durable en restauration collective ; 3 - Soutenir l'implantation, ou l'évolution, de commerces de proximité qui proposent des produits de qualité et accessibles ; 4 - Préserver les terres agricoles ; 5 - Accompagner le renouvellement de générations de paysans et paysannes et soutenir des modèles agroécologiques ; 6 - Soutenir des projets qui proposent un appui financier pour l'alimentation saine et durable et des pratiques démocratiques ; 7 - Donner aux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) l'objectif clair d'une alimentation durable accessible sur le territoire et associer aux décisions les habitant·es, élu·es et producteur·rices ; 8 - Réguler, voire interdire, la publicité dans l'espace public pour les produits alimentaires qui nuisent à la santé et à l'environnement ; 9 - Freiner l'implantation des fast-foods à proximité des établissements scolaires ; 10 - Initier ou poursuivre le déploiement de jardins collectifs et de fermes urbaines avec des moyens pour l'implication des habitant·es.

https://www.secours-catholique.org/sites/default/files/03-Documents/Recommandations_VNUM%20%281%29.pdf

2025, 20 p., éd. SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE / RÉSEAU CIVAM

réf. 325-062

Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat : Décryptage par des acteurs de la société civile

FNAB (FÉDÉRATION NATIONALE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE) / RESEAU
CIVAM / RESEAU ACTION CLIMAT-FRANCE / ET AL.

La Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) 2025 porte les recommandations pour le développement de la filière alimentaire française. Elle intègre des enjeux multiples, sociaux, environnementaux et de santé. Un collectif de 57 structures de la société civile (Fnab, réseau Civam, Action contre la faim, France Nature Environnement, etc.) a analysé cette SNANC. Selon le collectif, cette stratégie est un réel progrès par rapport aux politiques précédentes, avec une approche interministérielle (environnement, santé, agriculture) et des objectifs d'amélioration de l'offre au-delà de la simple sensibilisation des consommateurs. Néanmoins, le collectif regrette un manque d'ambition dans cette stratégie pour qu'elle soit réellement efficace et recommande l'ajout de plusieurs leviers d'action, dont, entre autres : rendre l'alimentation saine et durable plus accessible (encadrement des marges des distributeurs, soutien du programme « Mieux manger pour tous », etc.) ; encadrer strictement le secteur agroalimentaire (interdire les publicités pour les produits nocifs, généraliser la loi EGalim aux distributeurs, etc.) ; fixer une trajectoire chiffrée de réduction de la consommation de viande ; soutenir la consommation de produits bio ; développer les projets alimentaires territoriaux (PAT) ; etc. Ces différents leviers sont détaillés et des propositions d'actions concrètes sont proposées.

[https://www.fnh.org/wp-](https://www.fnh.org/wp-content/uploads/2025/04/decryptage_snanc_58_associations_4avril2025-1.pdf)

[content/uploads/2025/04/decryptage_snanc_58_associations_4avril2025-1.pdf](https://www.fnh.org/wp-content/uploads/2025/04/decryptage_snanc_58_associations_4avril2025-1.pdf)

2025, 34 p., éd. FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique) / FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

réf. 325-025

Towards food policies that support healthy and sustainable consumption : Case studies from 11 European countries highlighting good practices for demand-side policies

Vers des politiques alimentaires favorisant une consommation saine et durable : Etudes de cas provenant de 11 pays européens mettant en évidence les bonnes pratiques en matière de politiques axées sur la demande

WUNDER Stephanie / BROCARD Charlie / MINTER Michael / ET AL.

Cette étude a analysé les politiques alimentaires, axées sur la demande, de 11 pays européens. Ce rapport est associé à un autre document intitulé "Towards food policies that support healthy and sustainable consumption. Country case studies and the role of the EU food policy" (<https://www.agora-agriculture.org/publications/towards-food-policies-that-support-healthy-and-sustainable-consumption>). Les 11 pays concernés sont les suivants : Danemark, Finlande, France, Allemagne, Pologne, Portugal, Espagne, Suède, Pays-Bas, Suisse et Royaume-Uni. Le rapport vise à aider les décideurs politiques et les parties prenantes qui envisagent d'élaborer des politiques alimentaires, en leur fournissant des exemples de politiques, des processus utiles, ainsi que des facteurs de réussite et des obstacles fréquents. Les études de cas ont plusieurs objectifs : fournir un bref aperçu de l'évolution des politiques et des priorités alimentaires dans chaque pays ; expliquer dans quelle mesure chaque pays a travaillé à l'élaboration d'une stratégie alimentaire nationale et d'un plan d'action et s'il s'agit d'une stratégie plus systémique ou plus spécifique ; décrire qui a participé à l'élaboration de ces politiques alimentaires et

quelles leçons peuvent être tirées de la participation des parties prenantes ; décrire une sélection de différentes politiques alimentaires (développement des protéines végétales, amélioration des menus dans les cantines, réduction du gaspillage, etc.) ; estimer l'impact de ces mesures et discuter des enseignements qui peuvent être transférés à d'autres pays.

<https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Catalogue%20Iddri/Rapport/202505-Agora%20Iddri%20food%20poicies%20case%20studies.pdf>

2025, 102 p., éd. AGORA AGRICULTURE / IDDRI (Institut du Développement Durable et des Relations Internationales)

réf. 325-037

Vie Professionnelle Réglementation

En direct de l'Inao : Produits et substances autorisés en bio : la liste continue à évoluer

ROUZEYROL Léa

La liste des produits et substances autorisés en bio a été modifiée, selon la dernière version du règlement UE 2021/1165. Un des principes de la bio est l'utilisation de ressources internes aux systèmes agricoles. Le règlement européen autorise l'utilisation de produits externes seulement si ceux-ci sont nécessaires à la production agricole bio, sans alternative, et seulement s'ils ne sont ni polluants, ni dangereux pour la santé. Pour qu'un produit puisse être utilisable en bio, une demande doit être effectuée auprès de la Commission européenne ; ensuite, le groupe d'experts Egtop analyse la pertinence de cette demande ; en cas d'avis positif de l'Egtop, l'ajout du produit à la liste officielle est débattu et doit faire l'objet d'un vote par les Etats membres. En France, les éventuelles demandes de mise à jour de la liste des produits autorisés passent d'abord par une analyse de l'Inao et, en particulier, par le Cnab (comité national de l'agriculture bio de l'Inao) ; si une demande est validée par le Cnab, elle sera ensuite transmise à la Commission européenne. Quelques exemples d'évolution récente de la liste : extension de l'usage des lécithines comme additifs alimentaires à tous les animaux, utilisation de l'éthanol comme auxiliaire technologique, etc.

<https://www.abiodoc.com/article-payant/>

BIOFIL N° 160, 01/07/2025, p. 20-21 (2)

réf. 325-004

En direct de l'Inao : Semences potagères : les dérogations temporaires

ROBERT Antoine

En juin 2025, le Cnab (Comité national de l'agriculture biologique de l'Inao) a validé la mise en place d'un nouveau statut pour les semences potagères : le statut de « dérogation temporaire ». En bio, l'utilisation de semences non bio est, en règle générale, interdite ; c'est le cas pour toutes les espèces en statut « Hors Dérogation ». Néanmoins, dans le cas de cultures présentant une offre en semences bio insuffisante, des dérogations sont envisageables ; c'est le cas des espèces en statut « Dérogation Possible ». En maraîchage, l'offre de semences évolue très vite ; pour gagner en souplesse, un nouveau statut a été créé : le statut « Dérogation

temporaire », qui remplace, pendant 6 mois maximum, le statut « Hors Dérogation » d'une espèce, afin de faciliter temporairement les demandes de dérogation. A plus long terme, la réglementation vise zéro dérogation en 2036. Selon Manu Bué, conseiller maraîchage au Gab 29, il est essentiel de réduire les tensions sur l'approvisionnement en semences potagères bio et ce statut « temporaire » peut y contribuer, tout en gardant en tête l'éthique de la bio.

<https://www.abiodoc.com/article-payant/>

BIOFIL N° 161, 01/09/2025, p. 14-16 (3)

réf. 325-114

Le point avec Certipaq : Les dernières actualités règlementaires

LEREBOURS Gwénaél

Suite au Cnab (Comité national de l'agriculture bio) de juin 2025, quelques modifications règlementaires ont été apportées. Certaines semences passent du statut « hors dérogation » au statut « dérogation possible », notamment les concombres, les courgettes et les melons résistants au virus ToLCDV et les tomates résistantes au virus ToBRFV. A l'inverse, plusieurs espèces sont passées hors dérogation (pas de dérogation possible pour utiliser des semences non bio en production bio) : féverole d'hiver, pois protéagineux, sarrasin, etc. Concernant les échanges commerciaux de produits bio entre l'Union Européenne et le Japon, les produits certifiés bio européens peuvent être vendus avec le label bio au Japon, et inversement, selon un accord d'équivalence. Seuls quelques produits font exception : produits animaux non couverts par la réglementation japonaise, produits à base d'algues, etc. L'utilisation de terre végétale ou forestière pour la production de terreau n'est pas autorisée en bio, sauf si le substrat provient de l'exploitation elle-même (exemple : pépinière).

<https://www.abiodoc.com/article-payant/>

BIOFIL N° 160, 01/07/2025, p. 22 (1)

réf. 325-005

Le point avec Ecocert : Des changements dans les annexes techniques

LEROYER Stéphane

Le règlement européen R(UE) 2025/973 a apporté des changements dans la réglementation bio. Cet article détaille les modifications dans les annexes techniques, en production végétale et en alimentation des animaux. L'annexe 1 du règlement est dédiée aux produits phytopharmaceutiques ; des modifications ont été apportées notamment sur certaines phéromones et d'autres substances à faible risque (graisse de mouton, sable quartzeux, etc.). L'annexe 2 est dédiée aux fertilisants, aux amendements du sol et aux éléments nutritifs ; différentes substances sont désormais autorisées : sable d'origine naturelle, dioxyde de carbone, phosphate de calcium, etc. L'utilisation de tapis de fibres végétales est soumise à certaines conditions. L'annexe 3 est dédiée à l'alimentation des animaux ; l'utilisation de différents produits non bio a été clarifiée : le chlorure de calcium, le stéarate de calcium, le propylène glycol, etc.

<https://www.abiodoc.com/article-payant/>

BIOFIL N° 161, 01/09/2025, p. 13 (1)

réf. 325-113

Le Sénat valide à son tour la prolongation du crédit d'impôt bio à 6000 € jusqu'en 2028

La FNAB se félicite de la prolongation, pour trois années supplémentaires, du crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique et de l'augmentation de son montant à 6000 €, actées par le vote du Sénat le 30 novembre. La FNAB espère une issue favorable de cette proposition consensuelle lors de la navette parlementaire et jusqu'à la promulgation de la Loi de finances pour 2026.

Lien : <https://www.fnab.org/victoire-le-senat-valide-a-son-tour-la-prolongation-du-credit-dimpots-bio-a-6000-jusqu'en-2028/>

Source(s) : <https://www.fnab.org>, 1er décembre 2025

Omnibus VII sur la sécurité alimentaire (pesticides et biocides)

Générations Futures et PAN Europe ont publié, le 9 décembre, un document (<https://www.generations-futures.fr/wp-content/uploads/2025/12/briefing-omnibus7.pdf>) qui analyse et alerte sur les risques graves que ferait courir, pour la santé et l'environnement, l'adoption du projet de règlement Omnibus VII.

La Commission européenne s'apprête, en effet, à présenter officiellement, le 16 décembre 2025, son projet de règlement « omnibus VII » sur la sécurité des aliments. Sous couvert de « simplification administrative », ce texte propose en réalité un affaiblissement majeur de la réglementation européenne sur les pesticides, mettant en péril plus de 30 ans de progrès en matière de protection de la santé publique et de l'environnement.

La mesure la plus alarmante du projet omnibus VII est la suppression du système actuel de réexamen périodique (tous les 10 ou 15 ans) des autorisations de pesticides. Concrètement, 90% des substances actives bénéficieraient d'une autorisation illimitée dans le temps, empêchant toute prise en compte des nouvelles connaissances scientifiques sur leur dangerosité. Parmi les autres mesures préoccupantes : L'allongement des délais de grâce à 3 ans, permettant de maintenir plus longtemps des produits dangereux sur le marché ; La limitation de la capacité des États membres à prendre en compte les nouvelles données scientifiques...

Générations Futures et PAN Europe exigent notamment le retrait immédiat du projet omnibus VII, le maintien du système de réexamen périodique obligatoire pour tous les pesticides...

Lien : <https://www.generations-futures.fr/actualites/omnibus-7-briefing/>

Source(s) : <https://www.generations-futures.fr>, 9 décembre 2025

Accord européen sur les nouvelles techniques génomiques (NTG)

Le 3 décembre 2025, le Parlement européen et le Conseil ont conclu un accord politique provisoire sur la réglementation des nouveaux OGM produits par les Nouvelles Techniques Génomiques (NTG). Si le texte était confirmé en l'état, des OGM se retrouveraient dans nos assiettes sans aucune possibilité d'en être informé et cela fragiliserait la capacité du bio à garantir l'absence d'OGM, même si les NTG resteraient interdites en agriculture biologique. En effet, en cas de contamination d'une parcelle bio par une parcelle voisine cultivée avec des variétés NTG, il ne sera pas possible de détecter, ni de prouver l'absence de NTG dans les cultures bio.

Cet accord doit encore faire l'objet d'une adoption formelle par les États membres au Conseil, et par les eurodéputés lors d'un vote final en plénière au Parlement avant d'entrer en vigueur.

La FNAB appelle la France et les eurodéputés à ne pas entériner ce texte sans corrections majeures, et demande :

- Une traçabilité complète et un étiquetage clair de tous les produits issus de NTG ;
- Le maintien strict de l'interdiction des NTG en bio, avec des règles réelles de protection et d'indemnisation vis-à-vis des contaminations ;
- Un encadrement strict des brevets sur les plantes NTG et leurs descendants.

Lien : <https://www.fnab.org/accord-europeen-sur-les-nouvelles-techniques-genomiques-ntg-la-fnab-alerte-sur-les-futurs-ogm-invisibles-dans-lassiette-des-consommateurs/>

Source(s) : <https://www.fnab.org>, 5 décembre 2025

L'Anses confirme la présence généralisée de TFA dans l'eau potable

L'Anses a publié, le 3 décembre, les résultats de sa dernière campagne exploratoire de mesures des PFAS dans l'eau potable. Cette campagne a permis de rechercher, au cours de la période 2023-2025, les 20 PFAS de la directive eau potable, ainsi que 15 autres substances PFAS susceptibles d'être présentes dans l'eau, notamment des PFAS à chaînes ultra courtes comme le TFA.

Le plus grand enseignement de ces travaux est la confirmation officielle de l'omniprésence du TFA dans les eaux naturelles et traitées. Dans l'eau brute ou distribuée, le TFA a été retrouvé à plus de 100 ng/L dans 92% des cas. Si la limite réglementaire pour les métabolites de pesticides pertinents (dont fait partie le TFA) était appliquée, l'eau potable en France serait ainsi "non conforme" à la réglementation dans 92% des situations.

Générations Futures regrette l'absence de recommandations fortes de la part de l'agence sanitaire suite à cette étude et que, nulle part dans le rapport, l'Anses ne reconnaisse qu'une des principales sources d'émission du TFA dans l'environnement est l'usage de pesticides PFAS.

Lien : <https://www.generations-futures.fr/actualites/anses-tfa-eau-potable/>

Source(s) : <https://www.generations-futures.fr>, 3 décembre 2025

Lancement des Crédits du Vivant du WWF France

Face à la triple crise de la biodiversité, du climat et du revenu des agriculteurs, le WWF France propose une solution innovante et mesurable : les Crédits du Vivant. Ce nouvel instrument de financement vise à réconcilier la production agricole, la santé des sols et la protection du climat, tout en garantissant une rémunération juste aux agriculteurs.

Un Crédit du Vivant combine trois leviers complémentaires : La rigueur d'un crédit carbone certifié (équivalent à une tonne de CO₂ séquestrée et certifiée) ; La valeur écologique d'un certificat biodiversité ; Un soutien économique direct aux agriculteurs engagés dans la conversion vers l'agriculture biologique régénérative.

Le WWF France invite les entreprises à devenir pionnières d'un nouveau modèle de financement de la transition écologique, fondé sur la transparence, la rigueur scientifique et l'impact réel.

Lien : <https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/lancement-des-credits-du-vivant-du-wwf-france>

Source(s) : <https://www.wwf.fr>, 5 novembre 2025

5 coopératives labellisées Bio Équitable en France et Biocoop s'engagent sur des contrats de commerce équitable

Bio Équitable en France annonce la signature de nouveaux contrats de commerce équitable entre Biocoop et 5 groupements de producteurs de fruits et légumes labellisés : Uni-Vert (Gard), Norabio (Hauts-de-France), Bio Breizh (Bretagne), Bio Centre Loire (Centre-Val de Loire) et Coop Roussillon La Tour (Pyrénées-Orientales).

Cet engagement commun se fonde sur des volumes sécurisés et sur un prix basé sur les coûts de production.

Source(s) : **Bio Équitable en France**, Décembre 2025

Appel à projets Territoires de convergence eau potable et Natura 2000 : initiatives pour réduire l'impact des produits phytopharmaceutiques

L'Office français de la biodiversité et les ministères en charge de la transition écologique, de l'agriculture et de la santé lancent le premier appel à projets de la Stratégie Écophyto 2030. Inscrit dans l'action 3.3 de la Stratégie, « Réduire les usages et les risques, notamment sur les territoires prioritaires » (Aires d'alimentation de captages et Natura 2000), il a pour objectif de soutenir des projets visant à réduire l'impact des produits phytopharmaceutiques dans des territoires de convergence eau potable et biodiversité.

Date limite de dépôt des dossiers : 2 mars 2026.

Lien : <https://agriculture.gouv.fr/appel-projets-territoires-de-convergence-eau-potable-et-natura-2000-initiatives-pour-reduire>

Source(s) : <https://agriculture.gouv.fr>, 18 novembre 2025

Stratégie européenne en matière de bioéconomie

IFOAM Organics Europe salue la publication de la stratégie de l'UE en matière de bioéconomie et son objectif de s'éloigner des combustibles fossiles en favorisant la biomasse durable. Cependant, bien que la stratégie reconnaisse l'importance d'une biomasse produite de manière durable, elle ne met pas clairement en avant l'agriculture biologique comme solution centrale.

La décision de mettre à jour l'empreinte environnementale des produits (PEF) afin d'améliorer l'évaluation, la comparabilité et la visibilité sur le marché des produits biosourcés est une évolution positive. « Comme l'ont souligné les scientifiques et les organisations de la société civile, les méthodes d'ACV, et en particulier la PEF, ne reflètent pas de manière adéquate les impacts des approches agroécologiques telles que les systèmes d'agriculture biologique », a rappelé le directeur d'IFOAM Organics Europe. IFOAM Organics Europe appelle à identifier des méthodes qui tiennent vraiment compte des externalités lors de la mesure des impacts environnementaux des produits alimentaires, y compris celles qui ne sont pas basées sur l'ACV.

Source(s) : Communiqué de presse IFOAM Organics Europe, 27 novembre 2025

3ème appel à projets AGROECOLOGY Partnership

Cet appel à projets européen « Favoriser la diversité génétique végétale et animale et donner aux agriculteurs les moyens d'accélérer la transition agroécologique » se concentre sur deux piliers de la transition agroécologique : la dimension génétique (Améliorer la diversité et la variabilité génétiques des cultures et des animaux d'élevage) et la dimension sociale (Renforcer l'implication et l'autonomisation des agriculteurs).

Date limite de dépôt des pré-propositions : 18 février 2026.

Lien : <https://www.agroecologypartnership.eu/news/3rd-co-funded-call>

Source(s) : <https://www.agroecologypartnership.eu>, 4 décembre 2025

Nouveau président du Synabio

Réuni le 25 novembre 2025, le conseil d'administration du Synabio a procédé au renouvellement de son bureau pour un mandat de deux ans. À l'issue du vote, Thomas Breuzet a été élu président, succédant à Didier Perréol, qui quitte la présidence après six ans de mandat et qui demeure administrateur.

Source(s) : <https://www.biolineaires.com>, 26 novembre 2025

TARIFS DES SERVICES DOCUMENTAIRES

Pour tout service documentaire à l'étranger, les frais bancaires et les frais de change sont entièrement à la charge de l'acheteur.

Nous vous remercions de ne pas joindre le paiement à votre bon de commande. ABioDoc vous adressera une facture et vous pourrez alors procéder au paiement :

- par chèque à l'ordre du « Régisseur d'ABioDoc »
- par virement bancaire

Services	Tarif général	Agriculteurs, Etudiants (sur justificatif)
Prêt d'ouvrage (forfait) :	8€	6€
Indemnité forfaitaire en cas de non-retour des ouvrages :	80€	
Photocopies sur place (prix à la page) :	0,10€	
Photocopies envoyées par La Poste (sous réserve d'accord avec les éditeurs ou les auteurs) :	2€ la première page et 0,30€ les suivantes	
Articles envoyés par mail (sous réserve d'accord avec les éditeurs ou les auteurs)	0,55€ la première page et 0,30€ les suivantes	
Téléchargement de certains documents de + de 2 ans (sauf tarif spécifique) sur la Biobase	gratuit sur la Biobase	
Abonnement ou réabonnement au Biopresse version PDF : (11 N° par an)	gratuit (inscription sur ce site)	

Pour vous abonner, rendez-vous sur : <https://www.abiodoc.com/abonnez-vous-au-biopresse>

COORDONNÉES DES ÉDITEURS DES OUVRAGES CITÉS

Titre	Editeur principal	Informations éditeur principal	Pays
Pour un monde plus Bio : Rapport d'activité Agence BIO 2024	AGENCE BIO (Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique)	12 Rue Henri Rol-Tanguy, 93 100 MONTREUIL-SOUS-BOIS http://www.agencebio.org Tél. : 01 48 70 48 30 - Fax : 01 48 70 48 45 contact@agencebio.org	FRANCE
Baromètre du moral des agricultrices et agriculteurs bio 2025	AGENCE BIO (Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique)	12 Rue Henri Rol-Tanguy, 93 100 MONTREUIL-SOUS-BOIS http://www.agencebio.org Tél. : 01 48 70 48 30 - Fax : 01 48 70 48 45 contact@agencebio.org	FRANCE
Towards food policies that support healthy and sustainable consumption : Case studies from 11 European countries highlighting good practices for demand-side policies	AGORA AGRICULTURE	Anna-Louisa-Karsch-Str. 2, 10178 BERLIN https://www.agora-agriculture.org Tél. : +49 30 700 1435-000 info@agora-agrar.de	ALLEMAGNE
Les bonnes adresses bio Rhône et Loire : 2025-2026	AGRIBIO RHÔNE & LOIRE	Maison des agriculteurs, 234 Avenue du Général de Gaulle, 69 530 BRIGNAIS https://www.auvergnerhonealpes.bio Tél. : 04 72 31 59 99 contact.agribio@aurabio.org	FRANCE
PestiRiv : Etude de l'exposition aux pesticides chez les riverains de zones viticoles et non viticoles : Synthèse des résultats	ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail)	14 Rue Pierre et Marie Curie, 94 701 MAISONS-ALFORT CEDEX http://www.anses.fr/ Tél. : 01 49 77 13 50 - Fax : 01 49 77 26 26 questions@anses.fr	FRANCE

Fiche technique : Fabrication de vinaigre	BIO 46	21 Rue Joachim Murat, 46 000 CAHORS https://www.bio46.fr/ Tél. : 07 81 35 12 96	FRANCE
Guide Arbo du Sud-Ouest 2025 – PFI-AB	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE TARN-ET-GARONNE	130 Avenue Marcel Unal, 82 017 MONTAUBAN CEDEX https://agri82.chambre-agriculture.fr/ Tél. : 05 63 63 30 25 - Fax : 05 63 66 14 07 accueil82@agri82.fr	FRANCE
Revenus 2023 de l'agriculture biologique en Pays de la Loire	CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE DES PAYS DE LA LOIRE	9 Rue André-Brouard, BP 70510, 49 105 ANGERS CEDEX 02 https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/ Tél. : 02 41 18 60 00 - Fax : 02 41 18 60 01 accueil@pl.chambagri.fr	FRANCE
Le crédit d'impôt (CI) en faveur de l'agriculture biologique	CHAMBRES D'AGRICULTURE DE NOUVELLE-AQUITAINE	Chambre Régionale d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine, Boulevard des Arcades, 87 060 LIMOGES CEDEX 2 http://www.nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr Tél. : 05 55 10 37 90 accueil@na.chambagri.fr	FRANCE
Guide des aides pour les exploitations en agriculture biologique : Année 2025	CHAMBRES D'AGRICULTURE DE NOUVELLE-AQUITAINE	Chambre Régionale d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine, Boulevard des Arcades, 87 060 LIMOGES CEDEX 2 http://www.nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr Tél. : 05 55 10 37 90 accueil@na.chambagri.fr	FRANCE

La filière brassicole biologique en Auvergne-Rhône-Alpes en 2025	CLUSTER BIO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	INEED - Parc Rovaltain, 1 Rue Marc Seguin, BP 16208, 26 958 VALENCE CEDEX 9 https://www.cluster-bio.com/fr/ Tél. : 04 75 55 80 11	FRANCE
L'agriculture biologique en Auvergne-Rhône-Alpes – Édition 2025	DRAAF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	16B Rue Aimé Rudel, BP 45, 63 370 LEMPDES http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/ Tél. : 04 73 42 14 14 draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr	FRANCE
Les légumes vivaces	ÉDITIONS DELACHAUX ET NIESTLÉ	57 Rue Gaston Tessier, 75 019 PARIS http://www.delachauxetniestle.com Tél. : 01 41 48 82 55 delachaux@lamartiniere.fr	FRANCE
Les plantes de services : Vers de nouveaux agroécosystèmes	ÉDITIONS QUAE	RD 10, 78 026 VERSAILLES CEDEX http://www.quae.com Tél. : 06 33 35 48 40	FRANCE
Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat : Décryptage par des acteurs de la société civile	FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique)	40 Rue de Malte, 75 011 PARIS http://www.fnab.org Tél. : 01 43 38 38 69 - Fax : 01 43 38 39 70	FRANCE
Etat des lieux des rejets de PFAS par les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	GÉNÉRATIONS FUTURES	179 Rue de Lafayette, 75 010 PARIS http://www.generations-futures.fr Tél. : 01 45 79 07 59	FRANCE
Chemin de transition pour atteindre le scénario "La Bio sur toutes les tables" à l'horizon 2040 en France	INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)	Direction de l'expertise scientifique collective, de la prospective et des études, 147 Rue de l'Université, 75 338 PARIS 07 https://www.inrae.fr Tél. : 01 42 75 94 90	FRANCE

Coexistence et confrontation des exploitations bio et non bio dans le territoire du Conflent, Pyrénées Orientales	INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)	Direction de l'expertise scientifique collective, de la prospective et des études, 147 Rue de l'Université, 75 338 PARIS 07 https://www.inrae.fr Tél. : 01 42 75 94 90	FRANCE
Vers un indicateur harmonisé pour quantifier l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et les risques associés : Rapport	INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement)	147 Rue de l'Université, 75 338 PARIS 07 https://www.inrae.fr/ Tél. : 01 42 75 90 00	FRANCE
Poids et prix de vente des animaux Charolais en 2024	INSTITUT DE L'ÉLEVAGE	Maison Nationale des Éleveurs, 149 Rue de Bercy, 75 595 PARIS CEDEX 12 http://www.idele.fr/ Tél. : 01 40 04 51 50 - Fax : 01 40 04 52 75	FRANCE
Les exploitations Bovins Viande du Massif central en agriculture biologique : Résultats de la campagne 2023	PÔLE BIO MASSIF CENTRAL	VetAgro Sup - Campus agronomique de Clermont, 89 Avenue de l'Europe - BP 35, 63 370 LEMPDES http://www.poleabmc.org Tél/Fax : 04 73 98 69 57	FRANCE
Grande distribution : Alliée ou frein à une alimentation saine et durable pour tous ?	RÉSEAU ACTION CLIMAT-FRANCE	Mundo M, 47 Avenue Pasteur, 93 100 MONTREUIL https://reseauactionclimat.org/ Tél. : 01 48 58 83 92	FRANCE
Municipales 2026 : Recommandations pour un accès digne à l'alimentation durable et de qualité pour toutes et tous	SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE	106 Rue du Bac, 75 341 PARIS Cedex 07 https://www.secours-catholique.org Tél. : 01 45 49 73 00	FRANCE
Millésime 2023 : Enquête sur les rendements en viticulture Bio en Nouvelle-Aquitaine	VIGNERONS BIO NOUVELLE-AQUITAINE	38 Route de Goujon, 33 570 MONTAGNE www.vigneronsbionouvelleaquitaine.fr Tél. : 05 57 51 39 60 contact@vigneronsbionouvelleaquitaine.fr	FRANCE



LA BIOBASE

Plus de 48 000 références bibliographiques en agriculture biologique sont accessibles gratuitement sur la Biobase, la seule base de données documentaire francophone spécialisée en agriculture biologique !

Allez vite les consulter depuis le site d'ABioDoc : www.abiodoc.com
ou directement sur notre catalogue en ligne : abiodoc.docressources.fr

PRODUITS DOCUMENTAIRES D'ABIODOC

L'ensemble de nos documents sont téléchargeables gratuitement sur www.abiodoc.com

- Compilation bibliographique sur la production d'énergie renouvelable dans les élevages biologiques, 2023 ([PDF](#))
- Compilation bibliographique sur les complémentarités entre les arbres et les animaux dans les systèmes biologiques, 2023 ([PDF](#))
- Liste bibliographique sur la gestion de l'eau en élevage biologique, 2023 ([PDF](#))
- Compilation bibliographique sur les jeux sérieux intéressants pour l'agriculture biologique, 2023 ([PDF](#))
- Biopresse Hors-série : Diversification et agriculture biologique, 2022 ([PDF](#))
- Compilation bibliographique sur les études prospectives liées à l'élevage de ruminants à l'horizon 2030-2050, 2022 ([PDF](#))
- Biopresse / Référence horticole : Hors-série 2021 : Réduction des déchets plastiques, 2021 ([PDF](#))
- Listes bibliographiques sur les externalités de l'agriculture biologique : chaîne de valeur, environnement, santé et souveraineté alimentaire, 2021 ([PDF](#))
- Liste bibliographique sur l'agriculture de conservation et l'agriculture biologique, 2021 ([PDF](#))
- Biopresse Hors-série - Changement climatique, 2021 ([PDF](#))
- Listes bibliographiques sur l'accompagnement professionnel agricole, 2021 ([PDF](#))
- Témoignages d'agriculteurs bio sur des alternatives aux intrants controversés, 2020 ([PDF](#))



ABioDoc, une mine d'informations sur l'agriculture biologique

.....



- Plus de 48 000 références sur l'agriculture biologique et durable
- Veille et stockage de connaissances en agriculture biologique depuis plus de 30 ans
- Informations techniques, économiques et réglementaires en agriculture biologique et dans des domaines connexes (biodiversité, sécurité alimentaire...)
- Service de VetAgro Sup et missionné par le ministère de l'Agriculture

OUTILS DISPONIBLES

Tous les outils en ligne sont accessibles gratuitement sur www.abiodoc.com

- [Biobase](#) : **base de données documentaire** spécialisée en agriculture biologique
- [Biopresse](#) : **revue bibliographique mensuelle** sur l'actualité de l'agriculture biologique et durable
- [Infolettres thématiques](#) : **infolettres spécialisées** sur une production, une filière ou un thème particulier
- [Service questions-réponses](#) : permet de commander des listes bibliographiques personnalisées, des photocopies de documents, des prêts d'ouvrages et autres ;
- [Chaîne YouTube](#) : espace regroupant par thématiques des vidéos intéressantes pour la bio
- [Accueil sur place](#) : pour un appui documentaire et un accès à l'ensemble du fonds documentaire